

Université de Genève

Faculté des Lettres

Délibérations

Stance du 29 Juin 1874.

Présents Messieurs:
Humbert
Marc-Morand
Vaucher
Kraus
Journéaudot

La faculté des Lettres a été convoquée pour procéder à l'élection d'un Doyen, en remplacement de M. Legrand, M. D. Charbelier.

Le scrutin ouvert donne les résultats suivants:

Premier tour: M. Humbert a obtenu 2 voix; M. Amiel 1 voix; M. Vaucher 2 voix.

Deuxième tour: M. Humbert a obtenu 3 voix et M. Vaucher 2 voix.

En conséquence M. Humbert est élu Doyen de la Faculté.

M. Humbert, tout en remerciant ses collègues d'avoir porté leurs voix sur lui, dit qu'il ne croit pas pouvoir accepter, en raison des nombreuses occupations qui lui ont été données pendant ses fonctions de Recteur de l'Université, et qui ne lui ont pas laissé le loisir dont il a besoin désormais.

Les membres présents persistent vivement pour qu'il conserve les fonctions qui viennent de lui être données.

M. Humbert demande quelques jours pour réfléchir.

La séance est levée.

Le Doyen
Marc-Morand

Le Secrétaire
Journéaudot

Stance du 3 Juillet 1874

Présents Messieurs:
Humbert
Amiel
Vaucher
Marc-Morand
Darneth
Kraus
Journéaudot

La Faculté est réunie pour l'élection d'un Doyen et d'un Secrétaire, etc.

M. Humbert expose qu'il ne peut pas accepter les fonctions de Doyen, pour les motifs qu'il a développés dans la dernière séance. Il invite en conséquence les membres présents à porter leurs voix sur un autre Professeur.

Le scrutin ouvert donne le résultat suivant:

M. Marc-Morand a obtenu 3 voix.

Deux suffrages ont été également donnés à M. Vaucher.

On procède à un second scrutin qui donne les mêmes résultats.

Un membre propose alors de renvoyer l'élection au mois d'Octobre.

M. Vaucher fait observer que la vacance de la Chaire de Littérature ancienne et la vacance de pourvoir au remplacement de M. Charbelier rendent nécessaire l'élection immédiate d'un Doyen, qui pourra représenter la Faculté auprès du Département. Il demande donc l'assurance qu'on procède à un 3^e scrutin, durant lequel les membres présents feront abstraction des candidats et porteront leurs suffrages sur M. Marc-Morand.

Un 3^e scrutin a lieu et donne, comme les deux premiers, 3 voix à M. Vaucher et 3 voix à M. Marc-Morand.

En présence de cette égalité de scrutin, M. Amiel propose que l'un des membres présents s'abstienne et que l'on tire au sort le nom de celui qui s'abstiendra. Le sort désigne M. Amiel auteur de la proposition.

Un 4^e scrutin a lieu, auquel prennent part seulement M. Humbert, Vaucher, Darneth, Kraus et Journéaudot; il donne 4 voix à M. Marc-Morand et 1 voix à M. Vaucher.

En conséquence M. Marc-Morand est élu Doyen de la Faculté des Lettres.

On procède ensuite à l'élection d'un Secrétaire en remplacement de M. Marc-Morand, le Doyen et qui d'ailleurs avait déclaré qu'il ne voulait conserver ses fonctions.

Un premier tour de scrutin donne 3 voix à M. Journéaudot, 2 voix à M. Kraus et 1 voix

à M. J. J. J.

Aucun des membres dirigés dans ce scrutin n'ayant obtenu la majorité, il est procédé à un second tour qui donne le vote à M. Jouvenaudot, une voix à M. Kraun et une voix à M. J. J. J.

Les collègues de Jouvenaudot et de Kraun de la Faculté.
Le Kraun et le Kraun.

Le Doyen
Marc-Monnier

Le Secrétaire
Louis Jouvenaudot

Séance du

Présents Messieurs
Marc-Monnier
Doyen
Kraun

Les objets de la séance sont:
1^{er} L'examen des épreuves subies par M. Delphin candidat à la Licence en lettres.
2^{es} La discussion d'un programme d'examen pour l'obtention de ce grade.
M. Delphin ayant obtenu le N^o 18 pour son épreuve écrite.

Séance du 10 juillet 1874

Présents Messieurs
Marc-Monnier
Doyen
Kraun
Jouvenaudot

M. le Doyen a résumé la séance, sur la demande de M. Kraun et de M. Jouvenaudot, pour appeler son attention sur les épreuves de Licence en lettres.

M. Jouvenaudot prend la parole en demandant comment la Faculté doit se prendre pour examiner les épreuves écrites des candidats.

M. Kraun répond d'avis que les épreuves fassent lieu devant la Faculté, et il s'admettrait pas qu'un seul professeur fut appelé à les lire, sauf à donner son avis à la Faculté.

M. le Doyen voit la difficulté qu'il faut résoudre: D'un côté il y a un mode définitif à adopter, mais ce mode doit prendre place dans un règlement qui n'est pas fait; de l'autre il y a à pourvoir des maintenant à l'examen des épreuves subies par des candidats qui ne peuvent pas attendre le règlement définitif. Ce qu'on fera cette fois, dit-il, servira d'exemple pour l'avenir qui peut être même ne sera pas un exemple.

M. Jouvenaudot insiste pour que les épreuves soient lues devant la Faculté, et il demande quelle se réunira pour cela jeudi prochain.

M. Kraun propose un jury qui soumettrait une fois son avis à la Faculté.

M. le Doyen fait remarquer que ces lettres seront très longues, et il se range à l'avis de M. Kraun et conclut, pour cette fois seulement, à ce que la Faculté nomme un jury qui lui fera son rapport jeudi prochain.

La Faculté adopte cet avis, et dirige M. M.
Le Kraun et le Kraun.

Le Doyen
Marc-Monnier

Le Secrétaire
Louis Jouvenaudot

Présents de
Kraun
Jouvenaudot
Vaucluse
Jouvenaudot

Examinés :
 Humbert
 Anri
 Vaucler
 Journaudot

Séance du 17 Juillet 1876

Avant de passer à l'examen des épreuves, le Vaucler demande que la composition écrite entre pour une part considérable dans l'ensemble des épreuves, et qu'en conséquence il lui soit donné un chiffre égal au $\frac{3}{4}$ au moins, ou à la $\frac{1}{2}$ de l'ensemble des chiffres obtenus dans les épreuves orales.

M. Anri et de cet avis, ainsi que M. Humbert et Journaudot.

La Faculté adopte les résolutions suivantes :

L'approbation de l'examen écrit doit être séparée du jugement sur l'examen oral, et il faut que les deux épreuves soient admissibles pour que le Diplôme soit accordé.

Le candidat ne peut être admis à subir l'épreuve écrite, qu'autant qu'il a réussi dans l'examen oral; et, en cas d'absence dans l'épreuve écrite, l'admission de l'examen oral est valable pendant deux ans.

Mais il est entendu que ces résolutions n'engagent en rien l'avenir.

La Faculté passe ensuite à l'examen des épreuves qui lui sont soumises, et adopte le chiffre de 24 à donner aux épreuves écrites, chiffre maximum. Le voici le résultat :

Ont obtenu	Examen écrit	Examen oral
M. Adrien Wayan	23	39 sur 42
Auguste Blondel	23	38 $\frac{1}{2}$ - 42
Pierre Bergaud	21	29 $\frac{1}{2}$ - 36
Charles Abraham Montchal	12	24 - 36

En conséquence des résolutions ci-dessus, ces quatre candidats sont déclarés Licenciés-élus.

Mais la Faculté fait une réserve en ce qui concerne M. Montchal. Son examen écrit, n'ayant eu que le chiffre 12, et insuffisant; toutefois la Faculté a considéré qu'il fallait lui tenir compte de l'approbation complète qu'il a obtenue dans son examen oral par le chiffre de 24 sur 36; et en conséquence elle décide de l'admettre au grade de Licencié-élu, mais en déclarant que c'est une exception et qu'elle n'entend pas par là créer une préférence.

La séance est levée.

Le Doyen
 M. M. M.

Le Secrétaire
 Louis Journaudot

Présents Messieurs
Monsieur Louis Doyen
Monsieur
Nicole
Doyen
Vander
André Oltmanns
Journé

Séance du 16 octobre 1874

Les objets de la séance sont :

1^o L'examen des épreuves subies par M. Despléchin candidat à la Licence en lettres.

2^o La discussion d'un programme d'examen pour l'obtention du diplôme dans l'avenir.

M. Despléchin ayant obtenu le 15-16 pour ses épreuves écrites et l'approbation complète pour ses épreuves orales, est déclaré Licencié en lettres.

M. le Doyen, sur le second objet de la séance, fait un exposé de la question, d'où résulte la nécessité d'un programme qui rapproche ~~de la~~ la Licence en lettres à l'égard de la Licence en Sciences et qui même lui donne l'équilibre.

La discussion qui s'ensuit a ce sujet trouve tous les membres présents d'accord sur cette nécessité.

M. le Doyen dit avoir chargé M. Nicole de préparer un projet dont elle lui donnera lecture. Il est ainsi conçu :

= Pour être admis à l'examen de Licence en lettres, les candidats doivent justifier d'un Diplôme de Bachelier en lettres obtenu depuis deux ans au moins.

= Les examens de Licence en lettres consistent en épreuves orales et en épreuves écrites.

= Les épreuves orales ~~sont subies devant la Faculté. Elles portent sur :~~

= La Littérature Grecque

= La Littérature Latine

= La Littérature Française

= La Littérature ^{comparée} ~~étrangère moderne~~

= La Langue Allemande

= ~~La Philosophie~~ ^{l'histoire de la} Philosophie ancienne

= L'histoire Grecque

Un programme détaillé, rédigé et publié par les soins de la Faculté, spécifie pour chacune de ces branches, soit les questions qui seront adressées aux candidats, soit les textes qu'ils ont à interpréter.

Les épreuves orales durent une heure au moins pour chaque candidat.

La Faculté décide, d'après les épreuves orales, quels sont les candidats admis à subir les épreuves écrites.

Les épreuves écrites sont :

= Une Composition de prose latine.

- = Une composition de prose Française dont le sujet sera communiqué à la branche d'étude dirigée par le candidat.
- = Une composition de vers latins
- = Un thème Grec

Les compositions sont faites sous la surveillance d'un membre de la Faculté.

Les quatre compositions ont lieu en quatre jours distincts; Pour les trois premiers: prose latine, prose Française, Vers latins, les heures sont accordées aux candidats; pour le thème grec, ils ont trois heures.

Les candidats ne peuvent garder d'aucun manuscrit, ni d'aucun ouvrage imprimé, à l'exception des Dictionnaires Latins et Grecs; ils n'ont aucune communication entre eux, ni au dehors, le tout à peine d'exclusion.

Chaque candidat, dès que sa composition est terminée, la remet, signée de lui, entre les mains du Professeur qui préside à la séance.

La Faculté prononce sur le mérite des compositions et forme, d'après l'ensemble des épreuves écrites et orales, et par ordre de mérite, une liste des candidats admis.

Il y a chaque année, pour l'obtention de la Licence en lettres, une session d'examen, qui est ouverte dans le 1^{er} mois de l'année scolaire.

Le projet que la Faculté doit donner son avis sur, est, à l'unanimité, qu'il soit définitivement adopté par le Sénat.

Dans le cas probable où le Sénat adoptera le projet ci-dessus, M^r Humbert propose à la Faculté de soumettre également à l'approbation du Sénat la proposition suivante:

- = D'une part;
- = Considérant que, d'après le règlement, la Licence en lettres est indiquée comme l'un des moyens d'entrée au Droit et au Théologie;
- = D'autre part;
- = Considérant que, d'après les modifications apportées au règlement, les difficultés de l'examen de la Licence en lettres seront augmentées considérablement;
- = propose
- = que les Bacheliers en lettres puissent être admis au Droit et au Théologie après deux années d'étude dans la Faculté des lettres, chacune de ces années se terminant par un examen. Le nombre des heures de cours devra être au moins égal au nombre d'heures exigées pour les étudiants de la Faculté de Philosophie.

La Faculté, consultée, se range à l'unanimité à cette proposition de M^r Humbert et

Orade quelle sera soumise au Sénat au même temps que le nouveau projet de programme d'Examen.

La séance est levée.

Le Doyen
Maur-Monney

Le Secrétaire
Louis Journaudot

Séance du 10 novembre 1874

Présents Messieurs
Maur-Monney Doyen
Vauchoir
Wertheimer
Humbert
Oltmanns
Kraus
Schreyer
Journaudot Secrétaire

La séance a précédé les programmes détaillés du Baccalauréat en lettres et de la Licence en lettres.
M^r le Doyen annonce que le programme de la Licence en lettres a été adopté par le Sénat et approuvé par le Conseil d'Etat.
Après une discussion très courte les programmes détaillés du Baccalauréat en lettres et de la Licence en lettres sont approuvés.

Un somme de 500f ayant été allouée à la Faculté pour acquisition de livres, M^r le Doyen propose d'allouer 250f à la Section des Lettres et 250f à la Section des Sciences physiques.

Cette proposition est adoptée.
La séance est levée.

Le Doyen
Maur-Monney

Le Secrétaire
Louis Journaudot

Séance du 18 janvier 1875

Présents Messieurs
Maur-Monney Doyen
Humbert
Oltmanns
Vauchoir
Schreyer
Journaudot Secrétaire

La Faculté a été réunie sur la demande de M^r Wertheimer au sujet du programme de la Licence en lettres, qui ne comprend pas la Linguistique, qui cependant fait partie de la Faculté des Lettres.

Après une discussion dans laquelle on se préoccupe surtout de la question d'opportunité, M^r le Doyen propose d'attendre l'opinion du programme actuel pendant deux ans, après lesquels, s'il y a lieu, on pourra ajouter les matières indiquées par M^r Wertheimer.

Cette proposition est adoptée.

Le Doyen
Maur-Monney

Le Secrétaire
Louis Journaudot

Présents Messieurs
Maur-Monney
Vauchoir
Wertheimer
James Sarrasin
Schreyer
Humbert
Girard
Rogel
Kraus
Journaudot

Séance du 3 Février 1875

Présents Messieurs

Monsieur Doyen

Vaucho

Werkmann

Schreyer

Oltmann

Sauvage

Reich

Journard et Secrétaires

La Faculté est convoquée pour arrêter le programme d'examen de la Licence en Sciences Sociales.

Après une longue discussion, on arrive aux conclusions suivantes:

1^{re} que l'admission aux examens de la Licence en Sciences Sociales et au grade de Licence doit être subordonnée à la justification préalable du Baccalauréat en Lettres ou en Sciences, ou de tout autre titre équivalent. — Que cette règle ne pourra cependant recevoir d'application à ceux qui se présentent aux examens de Licence de la Licence à la fin de l'année universitaire actuelle.

2^{de} que les matières comprises dans l'examen oral consistent dans: la Législation constitutionnelle, l'Economie politique, la Législation comparée, l'Histoire de la Civilisation, la Philosophie morale, l'Histoire générale, la Philologie, l'Histoire du Droit.

Cette proposition sera soumise à l'adoption du Sénat.

La séance est levée.

L. Doyen

Monsieur Doyen

Le Secrétaire

Louis Journard

Séance du 23 Février 1875.

Présents Messieurs

Monsieur Doyen

Vaucho

Werkmann

James Sazy

Schreyer

Reich

Girard - Beaulieu

Reich

Kraus

Journard et Secrétaires

La Faculté est convoquée pour arrêter l'examen de la Licence en Sciences Sociales, pour fixer l'heure du scrutin d'Elle, et décider d'une demande d'admission à l'examen du Baccalauréat en Lettres.

Sur le premier point, M. le Doyen expose que le programme arrêté dans la séance du 3 Février n'a pas été approuvé par le Sénat, et qu'il a été, avant tout vote, communiqué aux professeurs de la Section des Sciences Sociales.

Un membre propose de renvoyer purement et simplement aux matières enseignées dans la Loi, en laissant de côté l'Archéologie et la Législation qui ne sont pas enseignées, sauf à soumettre ultérieurement au Sénat une nouvelle proposition.

Cette proposition est adoptée. — Le programme est arrêté et adopté.

La Faculté fixe ensuite son horaire d'Elle.

M. Traugott Paul Jacot demande à passer l'examen du Baccalauréat en Lettres, sans avoir subi l'épreuve de l'examen oral, et cela en raison des certificats qu'il produit.

La Faculté, considérant que ce jeune homme est dans les conditions prévues par la Loi, accueille sa demande.

M. Vaucho fait ensuite un rapport sur le règlement de la Bibliothèque. Les conclusions sont adoptées; et M. Reich est chargé conjointement avec M. le Doyen de la surveillance de la Bibliothèque.

L. Doyen

Monsieur Doyen

Le Secrétaire

Louis Journard

Séance du 6 avril 1879

Présents Messieurs :
Monsieur Doyen
Vauclon
Wertheim
Schreyer
Sautter
Journé et secrétaire

La Faculté est convoquée pour fixer le jour de l'examen de M. Maurer qui demande à subir les épreuves de la Licence en Sciences Sociales.

La Faculté décide que l'examen aura lieu lundi prochain, 12 avril, à 4 h.
La séance est levée.

Le Doyen
Monsieur Doyen

Le Secrétaire
Louis Journé

Séance du 12 avril 1879

Présents Messieurs :
Monsieur Doyen
Sautter
Vauclon
Wertheim
Schreyer
Doyen
Sautter
Journé et secrétaire

La Section des Sciences Sociales, présidée par M. Doyen, décide et examine le M. Maurer.

Les épreuves orales donnent à ce candidat ~~un score de~~ 26 sur 40.

Il est en conséquence admis à subir l'épreuve écrite qui aura lieu jeudi prochain à 9 h., et la proclamation du résultat aura lieu vendredi à 4 h. 1/2.

La séance est levée.

Le Doyen
Monsieur Doyen

Le Secrétaire
Louis Journé

Séance du 16 avril 1879

Présents Messieurs :
Monsieur Doyen
Wertheim
Vauclon
Journé et secrétaire

Ordre du jour appelle la suite de l'examen de M. Maurer.

Le candidat avait choisi pour branche d'examen la Philologie, et devait répondre à la

question suivante : = Quelles sont les solutions données au problème de Langage avant le XIX^e siècle, et critique de ces solutions =

M. Wertheim fait un rapport, à la suite duquel il propose d'attribuer le chiffre moyen 45 à cette composition.

La proposition de M. Wertheim est adoptée. En conséquence l'examen écrit n'est pas déclaré suffisant et M. Maurer n'est pas admis au grade de Licence en Sciences Sociales.

Le résultat est proclamé dans la séance et levée.

Le Doyen
Monsieur Doyen

Le Secrétaire
Louis Journé

Séance du 4 Octobre 1874

Ordre du jour: Horaires du trimestre d'hiver.

L'horaire est adopté.

La séance est levée

Le Doyen
Marc Monnier

Le Secrétaire
Louis Journaud

Séance du 14 Mars 1876.

Ordre du jour: Rapport de M. L. Darneth, Jourdardot et Schreyer sur la composition écrite de M. Alexandre Tardjishvili qui aspire au diplôme de Licence en Sciences Exactes, et qui au mois de juillet dernier a subi les épreuves orales.

Le rapport étant extrêmement favorable, la Faculté accorde à M. Alexandre Tardjishvili le Diplôme de Licence en Sciences Exactes, avec approbation complète.

La séance est levée.

Le Doyen
Marc Monnier

Le Secrétaire
Louis Journaud

Séance du 26 Mai 1876

L'objet de la réunion est aux Demandes à donner à la Bibliothèque de la ville.

M. Nicole expose que la Bibliothèque de la Ville possède à double volume 600 volumes d'ouvrages anciens de Philologie, et que la Faculté devrait les demander pour sa Bibliothèque.

M. Nicole a déjà soumis la question à la Commission de la Bibliothèque de la Ville, qui, tenant dans ses vœux, a adressé au Conseil administratif une demande que la Faculté devrait appuyer.

M. André Othmanov craint que cette démarche ne rencontre des difficultés, résultant d'une cession que la Ville a faite jadis à l'Etat d'instruments de Physique, moyennant une somme d'argent que l'Etat n'a jamais payée. Ce précédent peut donc ne pas encourager la ville à céder aujourd'hui des livres à la Faculté, et à l'Etat.

Toutefois la Faculté se décide d'appuyer auprès du Conseil administratif la demande de la Commission de la Bibliothèque de la Ville.

La séance est levée.

Le Doyen
Marc Monnier

Le Secrétaire
Louis Journaud

Présents: M. Darneth, M. L. Darneth, M. Journaudot, M. Schreyer, M. Nicole, M. Girard, M. Othmanov, M. Journaudot, M. Tardjishvili.

Présents: M. Darneth, M. L. Darneth, M. Journaudot, M. Schreyer, M. Nicole, M. Girard, M. Othmanov, M. Journaudot, M. Tardjishvili.

M. Darneth, M. L. Darneth, M. Journaudot, M. Schreyer, M. Nicole, M. Girard, M. Othmanov, M. Journaudot, M. Tardjishvili.

Présents: M. Darneth, M. L. Darneth, M. Journaudot, M. Schreyer, M. Nicole, M. Girard, M. Othmanov, M. Journaudot, M. Tardjishvili.

Présents M^{rs}.
Marc-Monnet Doyen
Humbert
Aniel
Pierre Vaucher
Nittel
Nicolle
Schreyer
Wertheimer
André Ottmann
Girard-Beulon
Jousserandot Secrétaire

Séance du 9 Juin 1876

La Faculté a été convoquée pour procéder à l'élection du Doyen et des Secrétaires.

On procède à l'élection du Doyen. M^r le Professeur Pierre Vaucher, ayant obtenu vingt-neuf voix sur onze votants, est proclamé Doyen de la Faculté des Lettres pour les deux années 1876-77 et 1877-78.

On procède ensuite à l'élection d'un Secrétaire. Les voix se répartissent ainsi: Cinq à M^r Nittel, quatre à M^r Girard-Beulon et deux à M^r Nicolle. M^r Nittel déclare qu'il ne peut accepter, parce qu'il est occupé les jours qui sont le plus ordinairement choisis pour les réunions de la Faculté.

Un nouveau scrutin a lieu et, à l'unanimité moins une voix, M^r Girard-Beulon est élu Secrétaire de la Faculté des Lettres pour les années 1876-77 et 1877-78.

M^r le Doyen Marc-Monnet expose ensuite qu'un M^r Cahud, qui a fait ses études au Collège d'Orléans-le-Baron, demande à être admis à se présenter au Baccalauréat sans dispenser de subir les épreuves orales. Et l'appui de cette demande M^r Cahud produit des certificats émanant des Professeurs et Directeur du dit Collège d'Orléans.

La Faculté, considérant que le Collège d'Orléans-le-Baron est une institution privée placée en dehors du Contrôle de l'Etat Français, que lesdits certificats émanant de cet établissement ne peuvent qu'indiquer les titres de Cahud par les Gymnasies de Genève et justifier la demande d'une faveur exceptionnelle comme l'exemption d'une partie des épreuves, décide à l'unanimité que la demande de M^r Cahud n'est pas admise.

En conséquence M^r Cahud pourra se présenter au Baccalauréat. et. lettres, mais à la condition de subir toutes les épreuves exigées par le règlement.

La séance est levée

Le Doyen
Marc-Monnet

Le Secrétaire
Louis Jousserandot

Séance du 8 octobre 1876

Le Conseil d'Etat de Fribourg demande au Conseil d'Etat de Genève de signer un Concordat pour l'équivalence des grades de Bachelier en Lettres, et de Bachelier en Sciences, délivrés par le Lycée de Fribourg et l'Université de Genève.

La Faculté est appelée à présenter au Sénat un rapport sur cette question. Après une discussion à laquelle prennent part M. M. André Oltramare, Jousserandot, Marc Monnier et Pierre Vaucher, Morel et Roget, et après l'examen des programmes fribourgeois qui lui ont été soumis, la Faculté des Lettres estime : que le Baccalauréat en Lettres de Fribourg ne saurait être reconnu comme équivalent au Baccalauréat en Lettres de Genève : — que néanmoins, ce titre peut être accepté comme un titre suffisant pour l'admission des élèves du Lycée de Fribourg en qualité d'étudiants réguliers à l'Université de Genève.

P. Vaucher
Doyen

A. Giraud-Toulon
Secrétaire

Présents

M. M.
P. Vaucher,
A. Oltramare
Marc Monnier
Morel
Ritter
Am. Roget
L. Jousserandot
Giraud-Toulon

Séance du 4 novembre 1876.

La Faculté est appelée à donner son avis sur la demande de M^{me} G. Becker qui sollicite du Département l'autorisation d'ouvrir à l'Université un cours de Privat-Docent sur la Rhétorique Musicale. La Faculté, sans se prononcer sur la demande de M^{me} Becker, estime que pareil cours ne saurait faire partie de son programme et renvoie la question au Sénat.

Invité également à se prononcer sur la demande de M^r Collet, professeur de langues, qui désire faire à l'Université un cours d'espagnol et de provençal, la Faculté propose de rejeter cette demande, attendu que le postulant ne produit aucun des titres exigés par la loi, c.à.d. ni diplômes universitaires, ni publications relatives au cours qu'il propose de donner, ni même la preuve qu'il ait déjà fait des cours de linguistique.

La Faculté remet à une prochaine séance la question de l'emplacement de la Bibliothèque, et désigne M. M. Marc Monnier, Humbert, Ritter et Giraud-Toulon, comme jurés, pour apprécier les productions littéraires envoyées à l'occasion du Concours Heutsch.

A. Giraud-Toulon

Séance du 28 décembre 1876

Rapport sur le Concours de littérature de 1876 ; rapporteur M^r Ed. Humbert. Le prix est décerné à M^r Ch. Gotte, assistant en Théologie, qui a soumis, en jury 2 morceaux et une Comédie en prose.

A. Giraud-Toulon
P. Vaucher

Présents

M. M.
P. Vaucher,
Marc Monnier,
Nicole
A. Oltramare
Jousserandot
A. Roget.
L. Ritter
Giraud-Toulon

Présents

M. M.
Humbert
Oltramare
Roget
P. Vaucher

Présents :

26 janvier 1877.

M. P. Vaucher
Mare-Monnier
L. Ritter.
A. Roget
Nicole
Oltmanns
Jousserandot
Giraud-Toulon

Bureau de l'Université.
La Faculté, appelée à donner son avis sur la demande d'un Sieur Lazare, Hellen, qui postule son admission comme étudiant régulier à l'Université en invoquant un certificat du gymnase d'Athènes délivré depuis plus de 2 ans, estime qu'il n'y a pas lieu de souscrire à cette demande. — La Faculté se prononce également d'une manière négative sur la demande d'un Sr Cadoret, qui réclame l'autorisation de passer ses examens avant le terme réglementaire fixé par l'art. 14 du règlement. — La Faculté enfin nomme une commission, composée de M. M. P. Vaucher, Nicole et Ritter, pour s'occuper du choix du local de la Bibliothèque : pleins pouvoirs sont donnés à cette commission pour mener à bonne fin les démarches et tractations relatives à cette question.

A. Giraud-Toulon
P. Vaucher

M. M. P. Vaucher
Oltmanns
Nicole
Jousserandot
Ritter
Amiel
Roget
Giraud-Toulon

15 février 1877.

La Faculté délègue ses pleins pouvoirs à M. M. P. Vaucher, Mare-Monnier, Nicole et Ritter pour continuer à s'occuper de la question de la Bibliothèque. — M. le Doyen communique une lettre de M. le Recteur, d'après laquelle dorénavant, toutes demandes relatives aux dépenses de la Faculté (meubles, fournitures, etc) doivent être adressées au Recteur qui les transmettra au Département. — La Faculté arrête l'horaire du semestre d'été.

A. Giraud-Toulon
P. Vaucher

M. M. P. Vaucher
Mare-Monnier
Jousserandot
Oltmanns
Ritter
Krauss
Roget

8 mai 1877

Les différents programmes de M. M. les professeurs pour le semestre d'hiver 1877-78 sont adoptés après lecture.

La Faculté, sur la proposition de M. le Doyen, décide d'exprimer au Sénat le vœu que le cours d'Esthétique soit ramené aux deux heures par semaine qu'il comportait autrefois.

M. M. les professeurs échangent des vues sur les modifications à apporter aux programmes du baccalauréat et de la licence. La Faculté sera ultérieurement convoquée pour délibérer sur ce sujet.

A. Giraud-Toulon
P. Vaucher

M. M. P. Vaucher
Mare-Monnier
Oltmanns
Nicole
Krauss
Roget

18 mai 1877

Ordre du jour : Révision du règlement et du programme du Baccalauréat. — La Faculté arrête :
I) En ce qui concerne le Règlement, de proposer au Sénat de modifier comme suit l'art. 28, § 5 : " d'un thème allemand et de la traduction en français, etc... " Il est d'ailleurs entendu qu'il n'y aura qu'un seul chiffre pour l'examen d'allemand ainsi modifié.

II) En ce qui concerne le programme
a) de supprimer dans l'examen oral de grec la tragédie d'Euripide.
b) de rédiger comme suit le § relatif à l'examen oral de latin : 1° Virgile ; 2° Cicéron : Catilinaires, Philippiques, pro Roscio Amerino, pro Milone, de natura deorum, de officiis, Tusculanes ; 3° Tite-Live ; 4° Sénèque, de brevitate vitae, de beneficiis, lettres à Lucilius.

Le règlement et le programme ainsi modifiés seront appliqués dès le mois de mars 1878

A. Giraud-Toulon
P. Vaucher

18 juin 1877

M. M. P. Vaucher
Mare-Monnier
Wertheimer,
Roget
Ritter
Krauss
Giraud-Toulon

La Faculté est appelée à donner son préavis, relativement à la requête de M. Louis Nicole, qui demande à faire à l'Université un cours de Privat-Dozent sur la philosophie du langage et sur les difficultés syntaxiques. La Faculté, estimant que les titres du postulant sont à tous égards insuffisants, décide, à l'unanimité, de donner un préavis absolument négatif. — La Faculté est également saisie d'une demande de M. M. Philippesco et Sulat, qui sollicitent la faveur de passer leurs examens de baccalauriat à la fin du présent semestre. La Faculté, prenant en considération les raisons d'intérêt majeur invoquées par les deux candidats, à l'appui de leur requête, consent à souscrire à leur demande, mais déclare qu'elle n'entend nullement créer un précédent par cette décision exceptionnelle.

A. Giraud-Toulon

Vaucher

6 octobre 1877

M. M. P. Vaucher
Mare-Monnier
Wertheimer
Roget
Humbert
Nicole
Ritter

M. le Doyen expose que M. Rudolf, âgé de 25 ans, pourvu de certificats réguliers, mais anciens, demande à être admis comme étudiant régulier dans la Faculté des Lettres. La Faculté décide d'exprimer au sujet de cette requête, un préavis favorable. — M. le Doyen expose ensuite que M. Leonard Perier, qui, après avoir achevé son gymnase et obtenu un diplôme de capacité en 1869, a passé quelque temps en Angleterre, demande à être exempté de l'examen oral pour le baccalauriat. M. M. Humbert et Monnier estiment qu'il n'est pas nécessaire que la Faculté se prononce, la chose demandée étant de droit. La Faculté décide dans le cas particulier que la demande sera accordée et quant au cas général la Faculté sera appelée à se prononcer ultérieurement sur l'interprétation du Règlement. — M. le Doyen consulte la Faculté pour savoir si M. Frédéric Roget pourra être admis à subir son examen de bachelier, en considérant comme équivalents aux études du gymnase des certificats obtenus au gymnase de Wolfenbüttel : la Faculté se prononce affirmativement. — M. Humbert propose, à propos des analyses littéraires pouvant servir à la composition française, qu'il soit dressé une liste d'auteurs après avoir consulté le professeur du gymnase : la proposition est approuvée.

A. Giraud-Toulon

Vaucher

1 novembre 1877

M. M. P. Vaucher
Mare-Monnier
Wertheimer
Aniel
Ottomane
Krauss
Nicole
Ritter
Giraud-Toulon

Le Sr Ernst Rudolf demande à subir l'examen du Doctorat es Lettres : mais le postulant n'étant pas licencié et ne présentant aucun diplôme équivalent à la Licence, la Faculté repousse sa requête. — M. Moritz Kramer demande à être immatriculé comme étudiant régulier dans la Faculté des Lettres : ses titres paraissant suffisants, sa demande est admise. — Quatre concurrents ont envoyé des manuscrits pour le prix de littérature Heusch : la Faculté désigne comme jury de ce concours, M. M. les profs Mare-Monnier, Humbert et Giraud-Toulon. — La Faculté, ayant à disposer d'une somme de 200 francs pour la bibliothèque, renvoie à une commission, composée de M. M. P. Vaucher, Ritter et Giraud-Toulon, le choix des livres qu'il convient d'acquérir.

A. Giraud-Toulon
Vaucher

M. M. P. Vaucher.
Marc-Monnier
Otramere
Rogot
Ritter
Krauss
Nicole
Giraud-Toulon

29 novembre 1877

I. La Faculté, chargée par le Sénat d'élire un de ses membres en qualité de délégué à la fête de Haller à Berne en décembre 1877, propose à M. le doyen P. Vaucher de vouloir bien la représenter à cette fête : M. le doyen décline le mandat pour raisons de santé : la Faculté remet alors à son doyen le choix du délégué, après propositions faites à M. M. L. Humbert et Eug. Ritter ; M. A. Rogot regrette à ce sujet que la Faculté ne possède pas un certain fonds pour subvenir aux dépenses, soit le voyage d'un délégué, soit de réceptions, soit d'une nature analogue.

II. La Bibliothèque de la Faculté possède un nombre considérable de brochures, dissertations, thèses, etc., qui menacent de l'encombrer sans grande utilité. La Faculté décide ~~en~~ premier lieu de faire cartonner toutes les brochures en suédois et de les offrir à la Bibliothèque publique ; secondement, de répartir ^{suivant le goût} d'après leur contenu, les dissertations, thèses, etc. ; chaque professeur aura l'obligation de faire un choix parmi les brochures afférant au domaine de son enseignement, et de désigner celles qu'il estimera devoir être conservées dans la bibliothèque ; les brochures sans valeur ou sans utilité quelconque seront adjugées à coup de M. M. les professeurs qui voudront bien les faire prendre.

III. Question du choix des auteurs français pour le baccalauréat : la Faculté arrête la liste suivante : Corneille, Cinna ; Racine, Britannicus ; Molière, les Femmes savantes ; Boileau, 8^e Satire ; Pascal, XIV^e provinciale ; Bossuet, Oraison funèbre de la Reine d'Angleterre ; M^{te} de Lafayette, La prisonnière de Clèves ; Voltaire, Histoire de Charles XII ; Rousseau, Lettre à d'Alambert sur les spectacles ; Chateaubriand, Génie du Christianisme, 3^e partie ; Mad. de Staël, l'Allemagne, 2^e partie ; Victor Hugo, Hernani ; Alfred de Musset, Un Caprice.

A. Giraud-Toulon S. Vaucher

M. M. P. Vaucher,
Marc-Monnier,
Otramere,
Rogot,
Amiel,
Ritter,
Giraud-Toulon

22 décembre 1877

M. le prof. Wertheimer demande au nom d'un candidat l'autorisation pour ce dernier de subir ~~l'examen~~ en langue allemande son examen oral de doctorat-ès-lettres. La Faculté, visant l'article 33 du Règlement, décide que, relativement au § 1 de l'art. 33, le candidat pourra être autorisé à répondre en allemand dans l'examen oral ; — relativement au § 2 du même article, la Faculté accorde au candidat la liberté de faire sa réponse écrite en latin ; — en ce qui concerne le § 3 de l'art. 33, la Faculté s'en tient au Règlement ; le candidat aura le droit dans la défense de sa dissertation de parler latin.

Sur le rapport du jury délégué par la Faculté pour examiner les manuscrits présentés pour le concours du prix Heutsch, la Faculté décide d'accorder un premier prix de 400 francs à l'auteur du manuscrit portant pour devise "Audaces fortuna juvat", et un second prix de 50 francs à l'auteur du manuscrit portant pour épigraphe "Quamvis mea carmina surgant, inferiora lyra".

A. Giraud-Toulon

S. Vaucher

8 février 1878

M^{re} Henri Bloch, docteur en théologie hébraïque, demande à subir l'examen de la licence et sciences sociales ; la Faculté admet sa demande, après avoir pris connaissance des certificats académiques produits par le postulant. M^{re} Lascaris, professeur de grec, demande à subir l'examen de licence et lettres ; la Faculté, considérant comme l'équivalent du diplôme de bachelier, les ^{certificats scolaires} ~~diplômes~~ présentés par M. Lascaris, admet sa requête.

P. Vaucher
Marc-Monnier
Otramere
Schreyer
Nicole
Wertheimer
A. Rogot
Ritter
Giraud-Toulon

A. Giraud-Toulon

S. Vaucher

1 mars 1878

La Faculté ~~adapte~~ fixe l'horaire du semestre d'été. Elle décide que les examens de grade auront lieu les deux premiers jours du semestre : les cours ne recommenceront que le mercredi 3 avril.

A. Giraud-Toulon

A. Giraud-Toulon

M. M. P. Vaucher
Ritter
Aniel
Jousserandot
Nicole
A. Roget
A. Ottomare
Giraud-Toulon

3 Mai 1878

M. M. les professeurs, avoient ou donnent leurs programmes pour les cours de l'année 1878-79. L'un des professeurs présents exprime le regret de voir un nombre trop grand des professeurs de la Faculté s'abstenir de prendre part à la présente séance.

A. Giraud-Toulon

P. Vaucher

8 mai 1878.

La Faculté se réunit pour donner au Bureau un préavis sur la question de savoir, s'il convient, vu le centenaire de Rousseau du 30 juin au 3 juillet, de changer la date habituelle des examens annuels. La Faculté décide d'avancer les dits examens à la date des 27, 28 et 29 juin; pleins pouvoirs sont donnés au doyen ^{pour} régler le jour des examens de grade.

A. Giraud-Toulon

P. Vaucher

P. Vaucher
Marc-Monnier
Ottomare
Roget
Jousserandot
Ritter
Giraud-Toulon
H. Raub.

Marc-Monnier
Nicole
Aniel
Jousserandot
Roget (Aniel)
P. Vaucher
Giraud-Toulon

17 juin 1878

Election du bureau de la Faculté : M. P. Vaucher est élu doyen. M. Giraud-Toulon est élu secrétaire. M. Nicole est nommé bibliothécaire.

A. Giraud-Toulon

Marc-Monnier
P. Vaucher
Ritter
Aniel
Ottomare
Jousserandot
Wertheimer
Humbert
Schreyer
Nicole
A. Giraud-Toulon

27 Sept. 1878

1^o Horaire du Semestre d'hiver : approuvé sous réserves de modifications que M. M. les prof. Nicole et Wertheimer soumettront à M. le doyen. — 2^o Lettre du Département demandant un rapport succinct sur la marche de la Faculté pendant l'année 1877-78. La discussion étant ouverte, on signale entre autres points, sur lesquels il serait bon d'attirer l'attention du Département : a) le résultat, toujours plus médiocre des examens du Baccalauréat en ce qui concerne le thème latin et la version grecque. — b) la nécessité d'une révision du programme de la licence et sciences sociales. — c) M. Papastathis demande à être admis à l'examen de la licence en lettres sans être préalablement astreint à l'examen du Baccalauréat. Renvoyé à M. le prof. Nicole, lequel donne un peu plus tard un préavis défavorable.

A. Giraud-Toulon

Vaucher
M. Monnier
Nicole
Ritter
Wertheimer
Roget

10 Oct. 78

lettre de M. le Vice-Recteur Vogt, transmettant par préavis, une requête de M. Léon Wertheimer-Koff, lequel demande l'autorisation de faire à la Section de Sciences Sociales, un cours libre sur la Religion, la lettre, la Science et les Arts, d'extrême orient. La Faculté décide, après discussion, de donner au Sénat un préavis favorable à l'admission de la requête.

Vaucher
Ritter
Wertheimer
Nicole
Roget

Vaucher, doyen
M. Moumier
Amiel
Humbert
Nicole
Krauss
Oltmanns
Pitter
Rogot

26 octobre 1878

Testament en date du 27 octobre 1873 par lequel le Dr Antoine Eber, de Buda-Pest, institue pour légataire universel la Faculté des Lettres de l'Université de Genève, à la condition qu'elle ouvrira chaque année un concours pour un roman destiné à combattre la corruption des employés et les intrigues des prêtres dans la monarchie Austro-Hongroise. Dont opiné, la Faculté à l'unanimité moins une voix, décide de refuser le legs qui lui est fait par le Dr Eber. Cette décision sera transmise par validation au Sénat.

A. Giraud-Toulon

D. Vaucher

1^{er} novembre 1878

Concours Heutschi; jury désigné: M. M. Humbert, Amiel, Mare-Moumier. Question de la Bibliothèque: acquisition de livres pour les étudiants, la Faculté délègue son bureau et M. le prof. Nicole à cet effet.

A. Giraud-Toulon

D. Vaucher

21 novembre 1878

Rapport du jury sur le concours Heutschi. 4 mémoires présentés, 2 en prose, 2 en vers. L'ensemble des 4 mémoires est assez satisfaisant. La Faculté décide d'accorder un 1^{er} accessit au manuscrit portant pour épigraphe "Totus mundus agit histrionem"; un second accessit au manuscrit portant pour épigraphe: "L'âme vint à son tour et dit..."; un 3^e accessit au manuscrit désigné par: "Qui se voit, versus tamen audit fingere. quidni?". - Désormais le prix sera de 150 francs: on placera 1000 fr. sur 1276 qui sont au compte-courant $\frac{1276}{180}$ sur lesquels 1096, mille seront placés et 96 resteront au compte-courant. (on accorde 60 fr. par accessit = 180 f.)

Demande de M. Paul Oltmanns, qui sollicite l'autorisation de faire à l'Université un cours de privat-docent sur la langue et la littérature sanscrites en avril 1879 (2 leçons par semaine). Question du ~~transfert~~ du prix Sismondi à l'entrée (au lieu du 31 décembre: la chose passera au Sénat).

A. Giraud-Toulon

D. Vaucher

10 février 1879

Demande d'un Sr de la Calle, Espagnol, qui désire faire un cours de privat-docent sur la linguistique: préavis favorable à cet effet sera donné par le Doyen au Sénat.

Demande d'un nommé Besson (de Meyrin), élève de l'Institution libre de Ferney, lequel sollicite, sans prétexte admissible, d'être exempté de l'examen oral du Baccalauréat et Lettres: refusé à l'unanimité.

A. Giraud-Toulon

D. Vaucher

1 mars 1879

Horaires d'été modifiés.

A. Giraud-Toulon

D. Vaucher

20 mars 1879

M. M. P. Vaucher
Doyen,

Demande d'un ¹ Tullio de la Valle, Brésilien, d'être admis à subir l'examen de licence en sciences sociales. — M. de Valle produit à l'appui de sa demande des certificats ^{portugais} ~~brésiliens~~ sans importance pour la Faculté, et un certificat de M. Verclère, directeur du gymnase, qui constate que M. de Valle n'est pas en règle vis-à-vis du gymnase, où il n'a été que partiellement étudiant, c'est-à-dire qu'il n'a satisfait qu'à une partie des examens du gymnase. M. de Valle invoque en outre son vif désir d'avoir un titre et grade universitaires, afin d'obtenir l'investiture du Vice-consulat du Brésil à Genève. Malheureusement pour M. de Valle, la Faculté a le regret de constater que le postulant n'est ni bachelier, ni étudiant — et le règlement exige formellement que le candidat à la licence soit au moins étudiant proprement dit et non simplement assistant comme c'est le cas pour M. de Valle; la Faculté refuse donc à l'unanimité de prendre en considération la demande de M. de la Valle.

Rogot,
Amiel
Ottomare
Ritter
Krauss
Dumeth
Nicole
Giraud & Enloy

A. Giraud & Enloy

P. Vaucher

18 avril 1879

1°) Communication de M. le Doyen: M. le Doyen informe la Faculté de la fête par laquelle les anciens élèves de M. Chastel célébreront le 7 mai prochain le 40^e anniversaire de son professorat, et propose que l'on reconnaisse les services rendus par M. Chastel aux sciences historiques, la Faculté lui confère à cette occasion, le diplôme de Docteur en lettres. Adopté à l'unanimité, sous réserve de l'approbation du Sénat et du Conseil d'Etat. — 2°) Révision du règlement: la Faculté arrête de proposer au Sénat les modifications suivantes au règlement: a) l'article 23 sera réuni à l'art. 22, et les mots "ceux qui fournissent", remplacés par les mots: "les étrangers qui fournissent". — b) En ce qui concerne la licence en sciences sociales, l'art. 32 sera rédigé comme suit: "Sont admis aux examens de licence en sc. sociales: 1°) les bacheliers en lettres; 2°) les élèves sortis de la section classique du gymnase; 3°) les Suisses et les étrangers qui justifient d'études jugées équivalentes par des certificats ou des diplômes. — La clause finale de l'article sur les étudiants qui ont subi des examens facultatifs et annuels déclarés admissibles, sera supprimée. — Les conditions de l'examen oral seront réglées dans une prochaine séance. — Enfin, la Faculté décide de porter de 1 à 3 le nombre de questions auxquelles le candidat aura à répondre par écrit; étant entendu d'ailleurs que ces 3 questions porteront sur 3 branches distinctes du programme. Renvoi est fait à M. M. Ottomare et Nicole de différer les questions relatives à la licence en lettres. —

M. M. P. Vaucher
Amiel
Jousserandot
Mommier
Ottomare
Ritter
Rogot
Wertheimer

A. Giraud & Enloy

P. Vaucher

27 avril 1879

La Faculté s'occupe des réformes qu'il conviendrait d'apporter au règlement concernant la licence en sciences sociales. M. Amiel propose de nommer cette licence "sciences historiques et philosophiques" — M. Jousserandot préférerait l'appellation de sciences morales et politiques. Après un assez long débat, la Faculté convient d'adopter la dénomination de:

M. M. P. Vaucher
M. Mommier
Amiel
Droz
Jousserandot
Ritter
Ottomare
Wertheimer
Nicole
Giraud & Enloy

Procès-verbal de la séance du 28 avril 79

« Licence et sciences historiques et politiques. » Relativement aux programmes des 2 licences, la Faculté décide de conserver le statu quo pour celui de la licence et lettres, et de renvoyer à la prochaine séance la révision du programme des examens écrit et oral de la licence et sciences historiques et politiques.

A. Giraud-Toulon

Branches

3 mai 1879

Question de la révision du programme de la licence et sciences. La Faculté adopte le programme suivant présenté par M. le Doyen : — Examen oral :

Histoire de la Philosophie — Histoire des Arts —
Histoire des Religions — Linguistique et Philologie —
Histoire des Littératures — Economie politique. —

Examen écrit :

1) Histoire générale et histoire suisse — 3) Législation constitutionnelle
2) Histoire de la civilisation — ou législation comparée
Il entrerait dans l'espèce de la Faculté que le dernier cours fût un cours d'histoire raisonnée des institutions et théories politiques.

Le présent programme ne deviendrait applicable pour les examens qu'à partir du 1 janvier 1880.

A. Giraud-Toulon

Branches

21 mai 1879

La Faculté est réunie pour discuter et arrêter les programmes des cours de l'année scolaire 1879-1880. — A ce sujet, M. le Prof. Jousserandot fait part à la Faculté de la nécessité où il se trouve de renoncer désormais à professer l'histoire de la civilisation et la philosophie de l'histoire, et de se consacrer dorénavant à la Faculté de droit. Chargé de neuf heures de cours par semaine, il considère cette accumulation de leçons comme un danger pour la valeur de l'enseignement, et comme pouvant créer un fâcheux précédent au point de vue de l'accaparement de nombreux cours par un seul professeur. La Faculté, tout en comprenant les raisons indiquées par M. Jousserandot, regrette unanimement de se séparer de cet honorable collègue. — M. le Prof. Giraud-Toulon estime que l'enseignement de l'esthétique gagnerait à être condensé en 3 heures par semaine pendant le semestre d'été, au lieu de 2 h. pendant les deux semestres successifs. M. le Prof. Mare-Monnier, Vaucher et Oltramare, sur l'exposé des motifs de M. Giraud-Toulon, pensent en effet comme lui qu'il y aurait avantage à opérer cette modification. La proposition de M. G.-T. est par conséquent adoptée et sera transmise au département. — Les programmes présentés par les autres professeurs sont adaptés et remis à M. le Doyen.

A. Giraud-Toulon

Vaucher

M. M. P. Vaucher, Doyen

Mare-Monnier

Ritter

Auciel

Jousserandot

Droz

Nicola

Wertheimer

Oltramare

Giraud-Toulon

M. M. P. Vaucher, Doyen

Mare-Monnier

Jousserandot

Oltramare

Ritter

Krauss

Rozet

Giraud-Toulon

11 juin 1879

M. le Doyen communique à la Faculté une proposition de la Faculté de Droit tendant à fonder en une seule année les deux parties du cours d'Economie politique de M. le prof. Dameth. Cette proposition est rejetée par 4 voix contre 2, plus 2 abstentions. — Relativement au projet de programme de la licence es sciences, arrêté de la séance du 3 mai, la Faculté décide de maintenir le programme de l'examen oral tel qu'elle l'a fixé précédemment, si le Département demande d'y introduire les "Systèmes sociaux". — Le règlement de la bibliothèque de la Faculté rédigé par M. Nicole est adopté.

M. M. P. Vaucher, Doyen
Mare-Monnier
Amiel, Dameth,
Nicole, Ritter, Roget,
Giraud-Toulon

A. Giraud-Toulon

Vaucher

27 juin 1879

M. le Recteur Mare-Monnier expose que le Département désire que la Faculté prenne une décision sur la question du programme de la licence es sciences sociales, doit-il voudrait voir conserver l'ancien titre. — La Faculté, après délibération, vote le maintien de l'examen oral tel qu'elle l'a arrêté de la séance du 3 mai, et adopte, pour l'examen écrit, le programme suivant: Histoire Suisse et histoire générale; Histoire de la civilisation et Philosophie de l'Histoire; Histoire constitutionnelle; Législation comparée et Systèmes sociaux. — Quant au titre de cette licence, la Faculté maintient celui qu'elle a voté de la séance du 27 avril 1879; mais plusieurs professeurs déclarent expressément réserver leur liberté pour modifier ultérieurement, soit ledit titre adopté le 27 avril, soit la dénomination actuelle, qui leur paraît tout aussi susceptible de critiques. M. le prof. Humbert en particulier désire qu'il soit fait mention au procès-verbal des réserves qu'il exprime au sujet de l'appellation de cette licence.

M. M. P. Vaucher
Mare-Monnier
Ritter (Roget)
Nicole, Krauss,
Dameth, Humbert,
Wertheimer, Ottomare,
Amiel, Giraud-Toulon

A. Giraud-Toulon

Vaucher

12 septembre 1879

L'horaire du semestre d'hiver est arrêté conformément à l'ordre traditionnel. M. le Doyen expose que le grade de docteur-es-lettres sera, dans le cours de l'année, postulé par un des élèves de la Faculté et demande à celle-ci de se prononcer sur la valeur relative de la dissertation prévue par l'article 39 du Règlement. Il est entendu que cette dissertation doit être considérée comme la partie essentielle de l'examen, et comporter pour le moins une centaine de pages d'impression.

M. M. P. Vaucher, Doyen
Mare-Monnier
Ritter, A. Roget,
Ottomare, Krauss, f.
Dameth,
Jousserandot,
Gourid, Jacquemot.

A. Giraud-Toulon

Vaucher

21 octobre 1879

1) Programmes: Baccalauriat es-lettres. M. le prof. Krauss est chargé de s'entendre avec M. le Doyen pour la rédaction d'un nouveau programme d'allemand. — 2) Licence es-lettres. M. le prof. Ottomare propose quelques modifications à l'article des auteurs latins (Plaute, Rudens; Lucrèce, liv. V, tout entier; Horace, Odes I, Epîtres II; Cicéron de finibus I-II, lettres à Atticus, IX; Plin le Jeune III; Tacite, Annales XV;) qui sont adoptées à l'unanimité. — M. le prof. Nicole se réserve de modifier d'accord avec M. le Doyen, le choix des odes de Pindare, comprises dans le champ de l'examen. M. le prof. Krauss s'entendra de même avec

M. M. P. Vaucher, Doyen
Amiel, Krauss
Dameth, Monnier,
Nicole, Ottomare,
Ritter, Roget,
Gourid, Jacquemot.

M. le Doyen sur quelques points relatifs au programme de l'examen d'allemand.
 - 3.) licence et sciences sociales: la rédaction définitive des programmes préparés conformément à l'art. du nouveau règlement est renvoyée à une commission composée de M. m. Vaucher, Nicot et Daumeth.
 - 4.) affaires courantes: M. Capellano de Turin est déclaré admissible à l'examen de licence et sciences sociales, et autorisé par la Faculté à subir exceptionnellement cet examen pendant les vacances de Noël.

A. Giraud-Tenley

Vaucher

14 novembre 1879.

M. m. P. Vaucher, Nicot, Oltramare. - Bibliothèque: la Faculté, réduite à trois de ses membres, vote l'acquisition au prix de fr. 150 de Pauli, Real-Encyclopädie der classischen Alterthumswissenschaft, et charge les personnes présentes de compléter d'un commun accord la liste des livres à acquérir pour la Bibliothèque.

A. Giraud-Tenley

Vaucher

21 décembre 1879.

La Faculté sur le préavis unanime du jury de concours décide de partager inégalement le prix Heutsch entre M. m. F. Hennequin (150 fr.) J. Canara (100 fr.) et Aug. Thomas (50 fr.) - M. Stati est admis à subir l'examen de la licence et sciences sociales.

A. Giraud-Tenley

Vaucher

27 février 1880

P. Vaucher, Doyen, Kraut, Droz, Nicot, Oltramare, Ritter, Rogot. - Horaire du semestre d'été. - affaires courantes: requête du S^r Fr. Besson relative à l'examen oral du baccalauriat. Rejetée par insuffisance de certificats. - Même demande du S^r A. Baumgartner. La Faculté, sur le préavis du Doyen, dispense M. B. de l'examen oral, sur les branches suivantes: latin, grec, antiquités, allemand, histoire naturelle.

A. Giraud-Tenley

Vaucher

20 mars 1880

P. Vaucher, Doyen, Nicot, Oltramare. - Requête du S^r F. Grote pour obtenir une exemption partielle de l'examen oral du baccalauriat (latin, grec, antiquités?, histoire, sciences physiques et naturelles). accordé. - Même demande de la part de M^{lle} Ant. Milkowska pour la littérature française, l'histoire, et les sciences physiques et naturelles. accordé. Requête du S^r Gaudolfi pour obtenir exemption de l'examen de l'histoire de la littérature française. refusé. -

A. Giraud-Tenley

Vaucher

7 mai 1880.

P. Vaucher, Doyen, Ritter, Droz, Giraud-Tenley. - Demande du S^r Tschekolaiëff de Tiflis, sur la production de certificats d'étude au lycée impérial de Tiflis, pour être admis comme étudiant régulier et subir à une époque ultérieure l'examen de licence. accordé. - Demande d'un S^r Belletot pour être exempté d'une partie de l'examen de baccalauriat: il produit des certificats de collège S^r Michel de Fribourg. cas renvoyé au Doyen.

A. Giraud-Tenley

Vaucher

27 mai 1880

Requête des élèves du Gymnase, demandant à la Faculté de revenir sur la modification apportée au programme d'allemand pour le baccalauréat, modification substituant la guerre de 30 ans à la tragédie de Guillaume Tell. La Faculté décide d'accorder à ceux des candidats qui déclarent avoir préparé le sujet de Guillaume Tell, de subir leur examen sur ce sujet, mais uniquement pour le mois de juillet prochain, et non pour les examens d'octobre, époque à laquelle le nouveau programme officiel sera rigoureusement exigé. — A l'occasion des programmes de l'année prochaine M^r Giraud-Toulon propose à la Faculté, dans l'intérêt des élèves, de transporter au semestre d'hiver 1880-1881 les cours dont il est chargé pendant le semestre d'été actuel: la Faculté approuve la proposition. — les divers programmes soumis à la Faculté pour l'année scolaire suivante, sont adoptés.

P. Vaucher.
Westheim, Ritter.
Droz, Oltramare.
Rozet, Krauss, Humbert.
Giraud-Toulon

A. Giraud-Toulon

P. Vaucher

21 juin 1880

Election du Bureau de la Faculté des Lettres. — Présents: M^m Vaucher
Sont élus pour deux ans, doyen: M. P. Vaucher; et secrétaire: M^r Giraud-Toulon. — A propos de la requête des élèves du Gymnase (voir précédente réunion du 27 mai) M^r le prof^r Humbert informe la Faculté qu'il se propose de demander en automne une révision du programme des analyses d'auteurs français pour le Baccalauréat es lettres. — la Faculté arrête l'horaire des cours du semestre d'hiver 1880-81. —

Giraud-Toulon
Gentet.
Humbert.
Amiel
Mars-Moussier
Oltramare
Droz, Ritter.
Nicole.

A. Giraud-Toulon

P. Vaucher

25 octobre 1880

M. M. P. Vaucher, doyen
Giraud-Toulon, secrét.
Nicole. Rozet.
Oltramare

1^o Le S^r Cantini, italien, demande à être admis comme étudiant dans la Faculté des Lettres, et présente des certificats d'études italiens que la Faculté juge insuffisants pour légitimer sa requête: elle renvoie cependant au Doyen, la question de savoir si on peut ou non l'admettre à l'examen du baccalauréat.
2^o Le S^r Dreifuss, argovien, postule de même pour l'admission comme étudiant régulier: la Faculté ne tient pas pour suffisants les certificats d'études du Gymnase d'Aarau, qui lui sont présentés: le candidat est autorisé à passer à la fin de l'année des examens de ~~grec~~ latin; si le résultat de ces examens lui est favorable, le S^r Dreifuss sera admis comme étudiant.

A. Giraud-Toulon

P. Vaucher

10 novembre 1880

M. M. P. Vaucher, doyen
Oltramare, Nicole
Amiel, Daumeth
M^r Moussier, Krauss,
Ritter, Giraud-Toulon

1^o Demande du S^r Pierre Alexiano de Bucharest (44ans) ~~admettre~~ comme étudiant régulier dans la Faculté des Lettres (sc. soc.) la Faculté consent à appuyer cette requête auprès du Bureau, à condition toutefois qu'il

que le Sr Alexiano subira un noviciat, consistant en 2 années d'études dans la section de Philosophie avec examens annuels.

2°/ même demande du Sr Simon Thadeocianzy, arménien, qui présente deux certificats d'études émanant du gymnase de Tifflis, le dernier certificat de sortie fait défunt. L'impétrant prétend que son certificat est retenu par les autorités russes, qui cherchent à empêcher les sujets russes de faire leurs études à Genève. La Faculté consent à admettre le postulant comme étudiant régulier, lorsqu'il aura subi au printemps un examen portant sur le latin, la littérature générale l'histoire générale et la philosophie: cet examen, une fois passé, la Faculté statuera sur l'admissibilité du Sr T. à l'examen de licence.

3°/ Bibliothèque. Il est prélevé 100 fr. par réparations, sur les 500 fr. affectés à la Faculté: 400 sont destinés à l'acquisition de livres, au sujet desquels M. M. les professeurs présenteront leurs desiderata à M. le Doyen, avant le 20 novembre.

4°/ Commission du Prix Humboldt: M. M. Marc Monnier, Amiel, et Humbert.

A. Girard

D. Vaucher

22 décembre 1880

M. le Doyen informe la Faculté que M. le prof. Ch. Lefort a bien voulu faire cadeau à notre bibliothèque de l'ouvrage de Becker et Marquardt sur les Antiquités romaines. - M. le prof. Amiel présente le rapport sur le concours de littérature. Quatre travaux ont été remis avant le 1 novembre au Doyen de la Faculté. De ces 4 travaux, l'un a dû être exclu comme ne répondant pas aux conditions du concours. Les 3 autres, sont trop faibles pour que le jury puisse décerner le prix. Toutefois, il propose d'accorder, à titre d'encouragement, un accessit de 100 francs à l'auteur du mémoire: "Pertinaces fortuna juvat" (M. Pasteur, Jacques), ainsi qu'à l'auteur du mémoire: "Aurum bonum affare sperat" (M. Aug. Thomas). Adopté.

A. Girard

D. Vaucher

23 février 1881

Requête d'un Sr Fongoli (de Rome) demandant à être exempté d'une partie de l'examen oral du baccalauréat. La Faculté lui accorde de ne subir que l'examen sur la littérature française.

- Adoption de l'horaire d'été.

A. Girard

D. Vaucher

27 mai 1881

- M. le Doyen rappelle en quelques mots la grande perte que la Faculté des Lettres vient de faire de la personne de M. le prof. Amiel et rend compte de la mission qu'il a accomplie le 13 mai avec M. le prof. Hornung en accompagnant à Clarens la dévouée mortelle du regretté collègue. -

Requête de M. J. Anderson demandant à être exempté de l'examen oral du Baccalauréat des éléments des sciences physiques et naturelles, ainsi que des mathématiques. accordé. - Requête de M. Lehnher (Berne) demandant à être immatriculé à la Faculté des Lettres. Accordé. - Programme des Cours pour l'année 1881-82. - La Faculté décide que soit pour la licence en lettres, soit pour la licence en sc. sociales, les épreuves écrites précèdent désormais les épreuves orales. -

M. M. P. Vaucher
Amiel

Humbert, Otramare,
Ritter, Roget, Ströhl

P. Vaucher, Ritter
Marc Monnier
Otramare, Nicole
Ströhl, Girard

Amiel, Monnier, Krauss,
Otramare, Ströhl,
Vaucher.

17 juin 1881

Vaucher, Monnier,
Nicole, Ritter, Strochlin

Préavis à donner au bureau de l'Université sur le chiffre et la répartition des heures de la chaire de Philosophie. La Faculté décide, après une longue discussion, en premier lieu le maintien du statu quo, soit pour le chiffre, soit pour la répartition des heures; mais, dans le cas, où le nombre d'heures serait porté à 6 par semaine, elle demandera qu'il soit fait par l'histoire de la philosophie, ainsi qu'il a été fait pour l'histoire de la littérature française et l'histoire comparée des littératures, c'est-à-dire que l'enseignement de cette science soit réparti en quatre semestres, à quatre heures par semaine: les deux autres heures seraient consacrées à la philosophie théorique.

Requête de M. M. les étudiants pour demander, relativement aux vers latins, une modification du règlement et du programme de la licence en lettres.

Renvoyé à l'examen de M. M. Oltramare et Nicole.

A. Girard *Tenloz*

P. Vaucher

1 juillet 1881

Horaires du semestre d'hiver 1881-1882. -

A. Girard *Tenloz*

P. Vaucher

13 septembre 1881

Licence en lettres (épreuves écrites) sur le rapport de M. M. Oltramare et Nicole, la Faculté décide de proposer au Sénat de remplacer la composition en vers latins par la traduction en français d'un texte latin dont l'auteur ne sera pas indiqué à l'avance aux candidats. Cette traduction sera faite sans le secours d'aucun dictionnaire et devra être accompagnée d'un petit commentaire philologique. - La Faculté charge M. le Doyen de s'entendre avec le bureau de l'Université sur les moyens propres à ménager le passage de l'ancien au nouveau règlement.

P. Vaucher, Gourd,
Krauss, Nicole, Ritter,
Oltramare, Strochlin,
Wertheimer, Roget.
Vaucher, Oltramare
Nicole, Strochlin,
Roget.

A. Girard *Tenloz*

P. Vaucher

14 octobre 1881

Lettre de M. Julien Hersowicz, maître en sciences historiques et philologiques de l'Université de Varsovie, demandant à faire de la Faculté des Lettres un cours de grammaire comparée des langues slaves et un cours de langue russe. M. le Doyen communique à ce propos les renseignements qu'il a recueillis sur les études et les grades des universités russes, et la Faculté, sans prétendre énoncer un jugement définitif sur la valeur de ces grades, décide de présenter au Sénat un préavis favorable à la requête du postulant.

P. Vaucher, Nicole,
Oltramare, Humbert,
Jusserandot, Ritter,
Wertheimer, Roget.

A. Girard *Tenloz*

P. Vaucher

9 novembre 1881.

Licence et Sciences Sociales. M. le Doyen prend occasion d'un fait récent pour signaler l'indulgence excessive dont quelques professeurs font preuve dans les examens de la licence et Sciences Sociales et pour insister sur l'urgence qu'il y a de couper court à cet abus. Une discussion assez longue s'engage à ce sujet entre M. M. Wertheimer, Strochlin, Nicole, Monnier, Roget et Vaucher. On pense généralement qu'il conviendrait de réviser une fois de plus les conditions et

Vaucher, Humbert,
Krauss, Monnier,
Nicole, Oltramare,
Strochlin, Wertheimer,
Roget.

22

P. Vander

Vaucher, Girard-Toulon,
ultramare, Niols,
Ritter, Strochlin,
Rozet.

22

Pauche

P. Vaudier, Girard Trulon
Marc Monnier, Ritter,
Stroehlin, Humbert,
Ragot, Ottramann.

17 décembre 1881
Prix Heutsch. Sur le rapport du jury, la Faculté décide de partager ex æquo le prix entre les 3 candidats en présence cette année. ~~et de porter à six-cents francs la valeur du prix. Les plis~~
(Cachetés ayant été ouverts, donnent les noms d'Antoine Guillaud, de Jules Andrade et de Borgeaud: le prix sera partagé entre les candidats en trois lots de deux-cents francs chacun.

P. Vaucher

P. Vaucher, Ottomane
Ströblin, Ritter.
Girard-Toulon.

1875

Travers

P. Vaudier, Gourd, Rozet,
Attramare, Ströblin,
Ritter, Nicole, M. Monnier,
Giraud-Toulon.

P.
m
St

P. Vaucher

P. Vaucher, Gourd, Krauss,
Mouvier, Nicole, Oltramare
Ströhlin

F. V.
oben
Stirn

Vaughan

P. Vaucher, Dammeth, Gourd,
ottramare, Krauss, Ritter,
Stöcklin, Rogeb.

Punch

16 juin 1882

P. Vaucher, Gourd,
Humbert, Nicole, Ritter,
Rozet.

M. W. Nitschke, directeur du collège de Rolle est admis à postuler le grade de licencié ès lettres. — M. Schlappé, élève de l'école cantonale de St Gall, est dispensé des branches suivantes de l'examen oral du baccal. ès lettres : histoire, allemand, mathématiques, physique et introduction aux sciences naturelles. — Prix Dissier : la Faculté arrête de présenter au choix du Sénat pour le concours de 1883 les 6 sujets suivants : Prix Humbert (2000) Exposé critique des controverses actuelles sur l'instinct. De, fondement, de la croyance à l'immortalité de l'âme. Prix Humbert a) (1000 fr.) les continuations de Jean de Müller. Esquisse de l'histoire de la Confédération suisse de 1830 à 1848. — b) (1000 fr.) étude biographique sur Frédéric le grand ; id. sur Guillaume le Taciturne.

A. Giraud-Toulon P. Vaucher

7 juillet 1882

Requête d'un S^r Paul Parel, qui demande à subir des examens de licence en 83, en tenant pour l'équivalent du grade de bachelier des certificats de l'école cantonale de Porrentruy : renvoyé à l'examen de M. m. les prof^{rs} Nicole et Oltramare. — La Faculté procède au renouvellement de son bureau, et réélit M. P. Vaucher en qualité de doyen, et M^r Giraud-Toulon en qualité de secrétaire.

P. Vaucher, M. Monnier,
Gourd, Oltramare, Ritter,
Rozet, Nicole,
Giraud-Toulon

A. Giraud-Toulon P. Vaucher

4 novembre 1882

Cours de littérature : M. le doyen a reçu six manuscrits : la Faculté désigne comme jury M. m. Marc Monnier, Gourd et Nicole. — La Faculté, sur la présentation de certificats d'études jugés suffisants, admet en qualité d'étudiants réguliers, le Sieur Bing, Graff, et la demoiselle Brack : un S^r Ewald von Sternberg, qui ne produit que des certificats de prof^{rs} particuliers, est également admis dans la même condition, mais sous réserve de l'approbation du Bureau de l'Université. — Licence ès sciences sociales : à l'occasion de la prochaine révision du Règlement par le Sénat, M. le doyen propose à la Faculté de se prononcer sur le maintien pur et simple du programme de la Licence Ès-Sc. Sociales, ou sur les modifications qu'il conviendrait d'y introduire. M. P. Vaucher déclare qu'à ses yeux cette licence présente de tels inconvénients que la meilleure des réformes serait la suppression complète. Dans l'impossibilité, où il se trouve de proposer une mesure aussi radicale, M. le doyen demande à la Faculté de vouloir bien au moins examiner s'il ne s'existait aucun moyen d'améliorer cette œuvre qui sous sa forme actuelle ne répond point aux intentions qui provoquent sa création. La discussion est ouverte et s'engage sur les réformes possibles de la Licence Ès-Sc. Soc. — la plupart des professeurs estimant que cette licence fautive en effet beaucoup à désirer : son programme trop étendu, a pour résultat, au lieu de l'élever, d'abaisser le niveau général des études : sans prétexte de faciliter l'accès de la Faculté de Droit, cette licence oblige les professeurs par une sorte de violence morale à accorder un diplôme à des candidats insuffisamment préparés, mais auxquels ils ne croient pas le droit de fermer la voie des études juridiques. Enfin, elle offre aux jeunes gens un moyen d'éviter d'esquiver les épreuves de la section de philosophie. — Aux divers projets de réforme proposés,

P. Vaucher, M. Monnier,
Humbert, Jacquemat,
Ritter, Oltramare,
Westheimer, Stöcklin,
Gourd, Nicole,
Giraud-Toulon

M. M. Wertheimer, Humbert et Jacquemot préfèrent le statu quo actuel. Toutefois, après un assez long débat, la Faculté paraît se ranger à l'avis de M. Wertheimer qui propose d'instituer pour la section des Sc. Sociales un Baccalauriat, une licence et un doctorat, correspondant aux divisions analogues de la section des Lettres. — la Faculté accepte en principe le projet d'un baccalauriat Es-Sc. Soc., mais, vu l'heure avancée, se réserve de reprendre et de continuer dans sa prochaine séance, la discussion, encore ouverte.

A. Girard-Toulon Vaudou
13 novembre 1882

P. Vaudou, Nicole,
M. Vaudou, Oltmanns
Jacquemot, Gourd,
Ritter, Roget, Girard-Toulon.

Suite de la séance du 4 nov. la discussion générale continue. Le maintien du statu quo de la licence Es-Sc. Soc. est repoussé à l'unanimité moins une voix, celle de M. Wertheimer; ~~mais~~ mais adoptera-t-on la division en deux ou trois degrés (Baccal., lic., Doct.)? Ici, de nombreuses divergences se font jour. M. Wertheimer pense que l'on devrait maintenir la licence dans son état actuel ou la supprimer entièrement. A défaut de l'un ou l'autre de ces mesures, on pourrait créer trois degrés (baccal. lic. Doct.) ou bien exiger des candidats le grade de bachelier Es-Lettres, ou mieux encore instituer un baccalauriat spécial qui permettrait aux élèves des écoles industrielles et commerciales de postuler la licence sociale. — A la suite d'une longue discussion, la Faculté à la majorité de 7 voix contre 2 adopte l'idée de créer 2 grades — baccalauriat et licence. — la discussion reste ouverte et est ajournée à la prochaine séance.

A. Girard-Toulon Vaudou

20 novembre 1882

P. Vaudou, Ritter, Roget
Jacquemot, Oltmanns,
Wertheimer, Stroblin,
Gourd, Girard-Toulon.

Suite de la discussion relative à la réforme de la licence Es-Sc. Soc. — Projet de programme du Baccalauriat Es-Sc. Soc. — M. le Doyen propose la suppression de philologie. M. Wertheimer s'y oppose et demande le maintien de son cours. M. P. Vaudou estime qu'il y a lieu de supprimer la linguistique, à moins que la philologie ne soit transformée ~~en~~ et appliquée à l'étude des questions historiques. — M. Wertheimer accède à cette manière de voir. — le programme adopté par la Faculté est le suivant: Baccal. Es-Sc. Soc. — 1° sont admis aux examens du Baccal. Es-Sc. Soc. les étudiants de la Faculté des Lettres, et de la section de Philosophie, ainsi qu'les personnes ayant satisfait aux conditions fixées pour l'admission à l'Université. — 2° les épreuves imposées à ceux qui postulent de bachelier Es-Sc. Soc. se composent d'un examen oral et d'un examen écrit. — 3° l'examen oral porte sur la Philologie — 1° Histoire générale — 1° Histoire de civilisation — la Philosophie et l'Histoire — 1° Histoire de la Philosophie — 1° Histoire des Religions. — 4° les étudiants de la Faculté des Lettres, et de la section de Philosophie qui auraient subi sur l'ensemble de ces six branches des examens annuels, déclarés admissibles, seront dispensés de l'examen oral. On ne pourra toutefois se prévaloir d'un examen dont la date remonte à plus de 2 ans. — 5° l'examen écrit comprend: 1° l'économie politique et la statistique; la législation constitutionnelle; la législation comparée et 1° l'étude des systèmes sociaux. —

Licence Es-Sc. Soc. — Pour postuler le grade de licence Es-Sc. Soc. il faut être bachelier Es-Sc. Soc.

- les épreuves exigées pour obtenir cette licence consistent : 1° dans des réponses orales faites à des questions qui porteront sur 3 des branches enseignées dans la section des Sciences Sociales et choisies par le candidat, selon la nature de ses études : — 2° dans des réponses par écrit faites à huis clos et dans un temps donné à des questions qui porteront sur ces mêmes trois branches : — 3° dans la défense d'une dissertation suivie de thèses, imprimée en latin ou en français, dont le ^{sujet} est laissé au choix du candidat. — Cette dissertation doit être préalablement communiquée à la Faculté.
- A titre de disposition transitoire, il est admis que les candidats qui se présenteront en juillet prochain pourront le réclamer de l'ancien programme.

J. Giraud-Tuloy

P. Vaucher

4 décembre 1882

M. Musurus, élève du lycée français de Constantinople est exempté de la partie scientifique de l'examen oral du Baccal. Et-Lettres.

Bibliothèque : la Faculté arrête la liste des livres à acquérir pour l'année 1882.

J. Giraud-Tuloy

P. Vaucher

24 décembre 1882

Prix Heutcher : rapport de M. le prof. Nicole. Le jury a eu à examiner 5 pièces provenant de 3 auteurs : 1° et 2° (Fais ce que dois), une comédie en prose : Fausse Alerte, et un recueil en 8 pages de 6 pièces en vers. — 3° et 4° — (Major prudentia feto) une étude philologique sur le traité des revenus de Xénophon et une composition en prose : Histoire d'un château. — 5° (Homo quidam) un poème intitulé Bertram. — Le jury n'a pu, vu la faiblesse du concours décerner cette année le prix de littérature : mais il propose à la Faculté d'attribuer à chacun des 3 concurrents un accessit de 50 fr. — adopté.

Les plus dénichés donnent les noms de M. M. Ch. Rodière, Th. Müller et L. Durier. — La Faculté consultée officieusement par M. L. Dagen, sur une requête éventuelle de M. Ch. Seitz à la commission des subsides, décide à l'unanimité de donner, en ce qui la concerne, un préavis favorable à cette requête.

J. Giraud-Tuloy

P. Vaucher

31 janvier 1883

M. L. Dagen a réuni la Faculté au sujet de la licence Et-Sc. Soc. — Le projet adopté dans la séance du 20 novembre dernier a été présenté au Bureau. Un des membres du bureau ayant présenté le département au sujet de ce projet, le chef du département l'a repoussé. L'intermédiaire officieux a alors proposé à M. Carteret une transaction entre le projet de la Faculté et le programme actuel de la licence : ce nouveau projet serait à peu près celui de la Faculté, et comprendrait la plupart des matières désignées le 20 novembre, mais en les réunissant sous la seule rubrique de licence et en supprimant la division en deux grades (Baccal. et licence). Voici la teneur de ce projet dit de transaction :

- 1° les épreuves exigées pour obtenir le grade de licencié Et-Sciences Sociales, consistent en deux examens et une dissertation imprimée suivie de thèses soutenues devant la Faculté. — 2° le premier examen a pour

P. Vaucher, Gourd.

Ostramare,
Wertheimer,
Giraud-Tuloy

P. Vaucher,
Nicole, Ostramare,
Ritter, Raget.

P. Vaucher Humbert,
Jaquemot, Gourd,
Wertheimer,
Ostramare,
Nicole,
Giraud-Tuloy

Objet les matières suivantes enseignées dans la section des Sciences Sociales de la Faculté des Lettres : Philologie, Archéologie, Histoire générale, législation constitutionnelle, Economie politique, Statistique, législation comparée, Etude des systèmes sociaux, Histoire de la civilisation, Histoire des Religions, Histoire de la Philosophie. — 3° les étudiants de la Faculté des Lettres ou de la section de Philosophie qui auraient subi sur chacune de ces matières, les examens annuels prévus par l'art. ... de la loi, sont dispensés de cette première épreuve. — 4° le second examen comprend : 1° des réponses orales à des questions portant sur 1° Histoire générale, 1° Economie politique, la législation comparée. — 2° des réponses écrites à trois clos et dans un temps donné à deux questions portant sur 2 des 3 branches désignées par le sort. Ces questions seront présentées à la section des Sciences Sociales par les professeurs chargés de ces enseignements et acceptées par elle à la majorité des voix au nombre de quatre pour chaque branche. Le sort désignera celles auxquelles le candidat devra répondre. — 5° le candidat qui aura subi avec succès les épreuves ci-dessus, présentera à la Faculté une dissertation suivie de thèses, imprimée en français ou en latin sur un sujet choisi par lui d'une de ces matières qui font l'objet du premier examen. Les opinions émises dans cette dissertation seront soutenues par le candidat devant la Faculté, assistée de jurés désignés par le président du département de l'Instruction Publique. »

Après discussion, la Faculté décide de ne pas accepter ce dit projet de transaction ^{sous la forme dans laquelle il est présenté} et vote en premier lieu la suppression de la Thèse imprimée puis, à l'unanimité, rétablit la branche de la Philosophie et l'Histoire, figurait dans le projet de programme du 20 novembre à aussi juste titre que l'Histoire de la Civilisation, l'Histoire des Religions, et l'Histoire générale. Si le projet, ainsi amendé, est agréé par le département, la Faculté l'accepte.

A. Girard-Toulon

Blancher

24 février 1883

Horaires du semestre d'été 1883.

A. Girard-Toulon

P. Van der. Goud.
Nicole, Jacquemat,
Rogé, Ströhlén.
Kraus. Ottramare
Humbert.
Girard-Toulon

10 mai 1883

Goud, Moirier, Vauden,
Ströhlén, Rogé, Ottramare

La Faculté, consultée par le Doyen sur la question de savoir si le certificat de capacité de l'école secondaire des jeunes filles peut être considéré comme l'équivalent du certificat de capacité du gymnase, se prononce en principe pour la négative. — Elle adopte en ce qui la concerne quelques modifications au projet de règlement de l'université qui lui ont été renvoyés au cours du premier débat. Elle approuve les programmes de l'année 1883-84 et fixe l'horaire du semestre d'hiver. Enfin, elle renvoie avec pleins pouvoirs à M. M. Ottramare et Nicole une requête du 1^{er} Datz, qui demande, vu la cécité, à remplacer les épreuves de la licence en lettres quelques uns des textes grecs et latins par d'autres ouvrages des mêmes auteurs.

A. Girard-Toulon

mai 1883

P. Vaucher,
Goud, Humbert,
Ottomare, Rogot,
Ritter

Concours de Philosophie Morale pour 1884.
La Faculté avertit de proposer au Sénat - 1° une
étude sur la question de l'obligation morale (histoire et théorie)
2° une étude sur la morale de Kant.

A. Giraud-Toulon

6 novembre 1883

P. Vaucher
Humbert
Ottomare
Ritter
Giraud-Toulon

Le S^r Cavolara est exempté de la philosophie, de l'histoire
et de la partie scientifique, pour l'examen oral du Baccalauriat
en Lettres. - Les S^{rs} Latour, Rogot, Müller, sont admis, sous
réserve de l'approbation du bureau, à refaire le 15 mars leurs
examens écrits de Licence en Lettres. - M^{lle} Brack est autorisée
à faire en avril un examen complémentaire de la Licence de philosophie.

A. Giraud-Toulon

1 décembre 1883

P. Vaucher
Ottomare
Ritter. Giraud-Toulon

Le S^r Schœnau est autorisé, en vertu de certificats qu'il
présente, à passer sans autres formalités préalables, l'examen
écrit du Baccalauriat en Lettres. - Le S^r Sérège est exempté pour
l'examen oral du Baccalauriat en Lettres du grec, du latin, du français,
de l'allemand et de l'histoire. Il devra toutefois subir un examen
sur les antiquités et l'histoire littéraire de la Grèce et de Rome. - Le
S^r Lubbenoff demande à être admis à l'examen de la Licence en Sciences
Sociales. La Faculté, jugeant les certificats présentés insuffisants,
rejette sa requête. - Questions relatives à la Bibliothèque.

A. Giraud-Toulon

22 décembre 1883

P. Vaucher,
Humbert
Ottomare
Ritter

M. Elise Vernier est exempté pour l'examen oral du Baccalauriat
des branches qui correspondent à la première partie du Baccalauriat
français. - Concours de Littérature : la Faculté conformément au préavis
du jury, décide d'accorder à M. J. Phil. Jurgensen un accessit de 200 francs.

A. Giraud-Toulon

22 janvier 1884

P. Vaucher
Goud. Monnier.
Nicole
Ottomare

M^{lle} Julie Chevalier, ancienne élève de l'école secondaire des jeunes
filles, est exemptée des branches suivantes de l'examen oral du Baccalauriat:
français, allemand, histoire, sciences physiques et naturelles. -

Diplôme de docteur honoris causa : la Faculté, sur le préavis de son doyen,
demandera au Sénat de reconnaître que M^r Herminjard de Lausanne a bien mérité
de la science, et de lui décerner le diplôme honorifique de docteur en Lettres (loi, art. 143)

A. Giraud-Toulon

P. Vaucher
Gourd
Wertheimer

5 février 1884

33

La Faculté consultée à nouveau par le Sénat sur les articles 38, 40 et 41 du Règlement décide a) pour l'art. 38 de maintenir le statut quo, b) pour les articles 38 & 40, d'adapter, sans légères modifications de forme, les amendements du Conseil d'Etat. c) enfin, de modifier comme suit la rédaction de la 2^e partie de l'art. 41 : l'examen écrit porte sur 1/ l'histoire générale 2/ l'histoire de la civilisation et la philosophie de l'histoire, 3/ l'économie politique, 4/ la législation constitutionnelle, 5/ la législation comparée et l'étude des systèmes sociaux.

A. Giraud Toulon

P. Vaucher
Humbert, Ritter
Krauss, Nicole
Giraud Toulon

1 mars 1884

Requête du S^r Lübenoff présentant une nouvelle demande à la fin d'être admis à subir l'examen de la licence es sciences sociales ; accordé, vu les renseignements nouveaux que le requérant fournit. — Horaire d'été.

A. Giraud Toulon

P. Vaucher,

19 avril 1884.

Gourd, Oltramare, Programme des Licences. — M. le Prof. Oltramare propose de remplacer pr. la licence es Lettres, le livre I des odes d'Horace par le livre IV. Adopté.

Wertheimer, Ströcklin. Les programmes, en partie nouveaux, de la licence es sciences sociales, sont renvoyés à l'examen d'une commission qui sera composée de MM. Vaucher, Ritter et Ströcklin.

P. Vaucher

P. Vaucher,

8 mai 1884.

Gourd, Krauss, M. Mon. La Faculté, après avoir approuvé les programmes des cours pour l'année 1884-85, et hier, Oltramare et adopte l'horaire du prochain semestre d'hiver, décide de proposer au Sénat :

Wertheimer, Nicole Pour le prix de philosophie (prix Humbert) en 1^{re} ligne : les Rapports de Hume et de Kant ; en 2^{de} ligne, " la théorie de l'inconnaissable " de Spencer. —

Pour le prix d'histoire (ador) une étude sur les ~~derniers~~ historiens de César (depuis le com. du 19^e s. jusqu'à nos jours).

P. Vaucher

P. Vaucher,

5 Juin 1884.

Damet, Gourd, Hum. Renouvellement du bureau. — M. M. Monnier est élu doyen, au 1^{er} tour, par 4/6 ; M. bert, Monnier, Oltra. P. Vaucher, secrétaire, au 2^e tour, par 4/7. — Séance levée.

P. Vaucher

Monnier,

10 Octobre 1884.

Humbert, Nicole, M. Eleuthériades est admis, sous réserve de l'approbation du Bureau de l'Université, dans la 2^e année de la Section de Philosophie.

Krauss, Oltramare, Requête de M. Bocquet, demandant à être immatriculé dans la Faculté de Lettres, malgré la date un peu ancienne de son certificat de capacité. Renvoyé, avec pleins pouvoirs, à M. le Doyen. —

Ströcklin, Vaucher,
Wertheimer,

Fixation des jours et heures des examens arriérés et des examens de grades.

Rauch

12 novembre 1884.

Concours de littérature. Sont désignés, pour faire partie du jury, Mm. les prof Humbert, Oltramare et Ritter,

Monnier,
Goud, Humbert,
Nicole, Oltramare,

Bibliothèque. Mm. les professeurs de la Faculté sont invités à remettre, avant le 25 novembre, Ritter, Vaucher, au doyen ou au Secrétaire la liste des livres dont ils recommandent l'acquisition.

R

27 Décembre 1884.

Vaucher

Concours de littérature. La Faculté, après avoir entendu le rapport du jury sur les 2 pièces présentées au concours, décerne le prix de 300 fr. à l'auteur du n° 1 (Celui qui n'a pas com- Dussand.
mencé, etc), et accorde à l'auteur du n° 2 (Quod quisque, etc) un accessit de fr. 150. Ed. Humbert

Les billets décachés donnent, pour le n° 1, le nom de M. Ph. Monnier, élève de la section de Philosophie; pour le n° 2, celui de M. Ph. Jurgensen, ancien élève de la Faculté des Lettres. Mais comme M. Jurgensen a quitté Genève dès l'automne de 1883, la décision de la Faculté, en ce qui le concerne, est par là même annulée.

P. U.

23 Janvier 1885.

Monnier.

M. Comte, bach. es lettres de l'Académie de Langanne, est admis à se présenter, dans le Goud, Ritter, délai réglementaire, à l'examen de la licence es lettres. Vaucher.

M. Edm. Boissier, élève du gymnase de Stuttgart, est admis, sous réserve de l'approbation du Bureau, dans la 2^e année de la section de Philosophie.

M. P. Alexiano, ancien élève de la section de Philosophie, est dispensé, pour l'examen oral de la licence es sciences sociales, des branches sur lesquelles il a subi des examens annuels. Toutefois, cette dispense ne sera valable que jusqu'à la fin de l'année 1885.

Requête de M. Bovet-Boleng, demandant d'être autorisé à faire, pendant le semestre d'été, un cours libre d'économie politique. La Faculté, tout en se prononçant dans un sens favorable à la requête, renvoie l'examen du livre de M. Boleng à Mm. les Prof.
Monnier, Oltramare et Vaucher, lesquels statueront en son nom sur le préavis ^{à donner} au Bureau de l'Université.

P. U.

27 Février 1885.

Monnier,

Horaire d'été adopté sans discussion.

Goud, Krauss,

Bibliothèque. La Faculté décide de faire imprimer le catalogue des livres de la Bibliothèque, et charge Gondoyen de faire, à cet effet, les démarches nécessaires auprès du Bureau de l'Université.

Oltramare, Nicole,
Strohlin, Vaucher,
Dussand.

Vaucher, Gourd,

Humbert, Krauss,

Nicole, Oltramare, mité ;

Ritter.

22 avril 1885

La Faculté, convoquée d'urgence après la mort de son regretté doyen, décide à l'unanimité :

1^{re} d'exprimer au ^{Département} Doyen le vœu que M. le prof. Monnier ne soit pendant le semestre d'été remplacé pour aucun des cours qu'il faisait à nos étudiants.

2^o de déléguer à M. le prof. P. Vaucher le soin d'expédier les affaires de la Faculté en attendant qu'il soit procédé à l'élection d'un nouveau doyen.

M. H. Tourn, prof. à l'école vandoise de Torre Pellice est admis à postuler la licence ès Lettres.

M. Dermantcheff, étudiant de la Faculté des Lettres, est admis à postuler le grade de licence ès sciences sociales.

M. le prof. E. Humbert communique à la Faculté l'offre généreuse qui lui est faite par M^r de Skolipine d'instituer un prix unique de 2000 fr. pour un concours sur une question de sociologie. Accepté avec reconnaissance en ce qui concerne la Faculté.

P. Vaucher

Vaucher,

23 Mai 1885.

Gourd, Humbert, Le programme du Baccalauréat ès lettres devant être réimprimé avant la fin de l'année académique, la faculté adopte les modifications partielles qui lui sont proposées par MM. les Prof^{rs} J. Nicole (grec) et Ed Humbert (hist. litt.). Elle approuve en ce qui concerne le programme des cours de l'année 1885-1886.

Elle décide de proposer au Sénat : 1) Pour le prix Humbert, une étude sur la philosophie de M. Taine.

2) pour le prix Ador, une étude sur un sujet d'histoire suisse dont le choix est abandonné au libre arbitre des concurrents.

Enfin, sur une question qui lui est posée par M. le Doyen à l'occasion d'une affaire courante, la Faculté décide que l'exception prévue par l'article du règlement ne peut être appliquée à l'examen de la licence ès lettres.

P. V.

Vaucher,

Gourd, Nicole,

Oltramare, Ritter

Wertheimer.

30 mai 1885

Lettre du Département de l'instruction publique demandant un préavis sur la question de savoir s'il y aurait quelque inconvénient à transporter au semestre d'été les cours d'esthétique et de Philosophie de l'Histoire. La Faculté répond qu'elle n'a pas d'objection à faire au changement proposé par l'esthétique, mais qu'il y a bien de craindre qu'une mesure analogue appliquée à la philosophie de l'Histoire ne diminue la fréquentation de ce cours.

Elle sera prête du reste à discuter toute combinaison qui serait de nature à satisfaire à la fois le Département et le Prof. Vitalaire, pourvu que l'arrangement garde, pour l'an prochain, un caractère purement provisoire.

P. V.

Vaucher,

Gourd, Jacquemot,

Nicole, Oltramare,

Ströcklin.

4 novembre 85.

M. H. Thelin, Pasteur à Morrens, est admis à se présenter à la licence ès lettres.

M. J. Phokylides et M^{lle} Woinarowsky sont admis, sous réserve de l'approbation du Bureau, en qualité d'étudiants de la Faculté des lettres. M. Phokylides est, en outre,

autorisé à se présenter, quand le moment sera venu, à l'examen de licences lettres.
La Faculté décide de donner au Sénat un préavis favorable à la demande que M.
A. Scheler a faite au Département de l'instruction publique, d'être autorisé à faire pendant
l'année 1885-86 un cours libre de diction et d'improvisation.

M. le prof. E. Ströcklin met à la disposition de la faculté une somme de fr. 100, destinée
à couvrir les frais d'impression du catalogue de notre Bibliothèque, accepté avec reconnaissance.

M. le prof. A. Oltramare est par 6 voix sur 7, élu Doyen de la Faculté en remplacement
de feu M. Marc Monnier, et des remerciements unanimes sont votés à M. le Prof. J. Van-
cher, pour le dévouement dont il a fait preuve, en dirigeant par intérim, depuis le
mois d'avril, les affaires de la faculté.

J. Vancher

11 novembre 1885.

Répartition du crédit de 250 francs, affecté cette année à la Bibliothèque de la Faculté
des Lettres et renvoi au Bureau du soin d'équilibrer les diverses demandes qui ont été
présentées par M.M. les professeurs ou par les étudiants.

Oltramare, Nicolle,
Krauss, Gourd.

A. Oltramare

17 Décembre 1885.

Préavis à donner au Bureau sur l'offre faite par M. F. Lombard, d'un cours de finances,
dans la section des sciences sociales. La Faculté renvoie l'examen des pièces à M. le prof.
Jaquemot qui donnera réponse à M. le doyen.

Vaucher, Jaquemot,
Ritter et Ströcklin.

A. Oltramare

8 Janvier 1886.

Concours de littérature. Le Jury propose à l'unanimité de décerner le prix de littérature:
au recueil de Vers, intitulé: Choses et autres. — Adopté
Le billet décacheté donne le nom de Ph. Monnier.

Oltramare, Ritter

A. Oltramare

19 Février 1886.

M. ^{Jaquemot} Labreiff, élève du Gymnase de Philippopoli, est admis, sous réserve de l'approbation,
du Bureau, comme étudiant de la Faculté.
Requête de M. S. Welter, demandant à pouvoir passer l'examen du Doctorat en Lettres, sans
être astreint à l'examen préalable de la Licence. La Faculté, tout en prenant en
sérieuse considération les motifs que M. Welter fait valoir à l'appui de sa demande, est,
à son grand regret, obligée de répondre par un refus.
Horaire d'été.

Oltramare, Gourd,
Jaquemot, Nicolle,
Ströcklin, Vaucher,
Wertheimer

A. Oltramare

5 Avril 1886.

Projet de loi sur l'instruction publique. La Faculté, après délibérations, charge son doyen de trans-
mettre au Bureau du Sénat un certain nombre d'observations qui portent sur l'organisation

Oltramare, Gourd,
Nicolle, Ritter, Ströcklin,
Vaucher.

et le certificat de maturité du Gymnase (art. 98, 99, 101, 107 et 149); - les droits d'entrée et de sortie (107 et 152); - la différence qu'il y a entre le projet de loi (129) et le Rapport au sujet du titre de la Faculté des lettres; - la finance exigée des étudiants (153) etc.

A. Oltramare *Vaucher*

Oltramare, Krauss,

14 Mai 1886.

Nicole, Vaucher,

Wertheimer.

Les 5 professeurs nommés ci-dessus présentent à tour de rôle leur programme pour l'année 1886-87, M. Giraud-Teulon, s'est fait excuser, et a transmis le sien par lettre. Les autres professeurs brillent par leur absence.

A. Oltramare *R.*

Oltramare, Gourd,

4 Juin 1886

Humbert, Jaquemot,

Nicole, Ritter,

Stroëlin, Vaucher.

M. J. Battelli, élève de l'Université de Turin, est autorisé à postuler le grade de licencié en sciences sociales.

Requête de Madame qui demande à être immatriculée dans la Faculté des Lettres sur simple présentation d'un certificat privé attestant qu'elle a fait régulièrement ses études dans une école de Varsovie. Ecarté, par la raison que ce certificat, si digne de foi qu'il soit, ne peut en aucune façon, remplacer un document officiel.

Election du Bureau. M. A. Oltramare, réélu doyen par 5 voix sur 7, est obligé, à son grand regret de décliner l'honneur que la Faculté a bien voulu lui faire. Après deux tours de scrutin sans résultat, la Faculté procède à un ballottage entre MM. Humbert et Vaucher. M. Vaucher est élu par 3 voix sur 5. M. le prof. E. Ritter est élu secrétaire au 2^e tour par 4 v. sur 7, et M. le prof. Nicole confirmé par acclamation dans ses fonctions de bibliothécaire.

Prix Disdier. La Faculté arrête de proposer au Sénat :

Pour le prix de morale de 1888, deux questions, à savoir : 1^o L'obligation morale (histoire et morale) 2^o la philosophie morale de M. Renouvier.

Pour le prix Humbert de 1887 : la philosophie de Stuart Mill, ou une étude comparative des philosophies de Hume et de Condillac.

Pour le prix Ador de 1887, La Faculté proposera de mettre au Concours un sujet d'histoire dont le choix sera laissé aux concurrents.

A. Oltramare *R.*

Oltramare,

16 Juin 1886.

Giraud-Teulon,

Gourd, Humbert,

Jaquemot, Krauss,

Ritter, Stroëlin,

Vaucher.

Election du Doyen. M. le prof. E. Ritter est élu par 6 voix sur 8 (un bulletin blanc) doyen de la Faculté en remplacement de M. le prof. Vaucher, appelé aux fonctions de recteur. Election du Secrétaire. M. le prof. E. Stroëlin est élu par 5 voix sur 9, secrétaire de la Faculté en remplacement de M. E. Ritter. Horaire d'été.

A. Oltramare *R.*

23 Juin 1886

Présidence: M. Vaucher. - La Faculté, après avoir pris connaissance de l'enquête ouverte par M. le Vice-Recteur (Reg^t art. 122) Giraud-Teulon, Humbert, sur les faits qui se sont passés à l'université le 14 et le 18 du courant, décide à l'unanimité

1° De prononcer contre M. A. Pagan l'exclusion des cours universitaires jusqu'à la fin du présent semestre d'été et l'ajournement en octobre des examens qu'il devait passer en juillet;
2° De demander au Départ^t de l'Instruction Publique, l'exclusion complète de M. S. Stojanoff.

Jaquemot, Oltramare,
Nicole, Ritter, Stroehlin,
Vaucher.

Oltramare Vaucher

Séance du 10 Novembre 1886

Sont immatriculés dans la Faculté des Lettres MM Nikoloff Tschakaloff et Dobroff
Gantscho

Ritter
Oltramare
Rod
Stroehlin
- Vaucher -

A propos du crédit annuel de 200 fr alloué à la Bibliothèque la Faculté décide que chaque professeur envoie à M^le Doyen, du 10 au 21 Novembre, la liste des ouvrages dont l'acquisition paraît la plus nécessaire à sa branche. Les frais de relure seront pris sur l'exercice suivant.

Sont désignés comme membres du jury pour le prix Hentsch MM Humbert, Rod, Stroehlin

Eugène Ritter
doyen

Ernest Stroehlin

Séance du 11 Janvier 1887.

Ritter
Soud
Oltramare
Vaucher
Stroehlin

Le prix Hentsch (300 fr) a été décerné dans la séance universitaire du 8 Janvier à M^r Charles Fülliguet, étudiant à la Faculté des Lettres

Lecture est donnée par M^r le Doyen d'une lettre de M^r Emile Nennepuin, actuellement rédacteur du Temps et de la Nouvelle revue, relative à un manuscrit par lui envoyé au concours Hentsch pour l'année 1878-1880

M^r Ernest Tissot, assistant à la Faculté des Lettres pourra prendre part au prochain concours à la condition d'ouvrir pendant le semestre d'été deux cours et examens dans la dite Faculté

M^le Lucie de Chognacka est autorisée exceptionnellement et pour raison de santé à scinder l'examen oral du baccalauréat en lettres et à en renvoyer la partie scientifique au mois d'Octobre 1887.

M^r Otto Hoffmann ^{D. Stettin} né le 16 Avril 1863, Docteur en philosophie à l'Université de Tubingue en Bavière (20 Janvier 1886) est autorisé à donner pendant le semestre d'été, en qualité de privat-docent un cours sur la phonétique de la langue française avec exercices liés à la Chrestomathie de Karl Nartsch

Sont nommés membres du jury pour le prix Amiel MM Goud, Humbert, Nicole.

Lecture est donnée de la lettre d'adieu de M^r Girard-Toulon.

La Faculté décide de proposer au sénat les nominations de M^r Girard-Toulon comme professeur honoraire et de M^r Donald Naville comme Docteur es Lettres, honoris causa.

Eugène Ritter
doyen

Ernest Stroehlin

Séance du 24 Février 1887.

L'horaire pour le semestre d'été est adopté après discussion.

Eugène Ritter
doyen

Ernest Stroehlin

Ritter
Krauss
Jaquemot
Vaucher
Wagrin
Stroehlin

Séance du mardi 8 mars 1887

Présents: M. M. Goud, Nicole, Oltramare, Ritter et Vaucher.

La Faculté adopte, pour le prochain programme universitaire, la rédaction suivante en vue du concours Hentsch:

Sont admis à concourir :

1° les bacheliers-ès-lettres qui ont obtenu leur grade depuis le 1^{er} juillet 1886 ;

2° les étudiants, et les auditeurs âgés de 18 à 25 ans, qui, dans l'un des quatre semestres dont l'ouverture aura précédé le terme du concours, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres, — ou ont suivi l'enseignement prévu par le § 3 de l'article 151 de la Loi sur l'instruction publique, — ou ont été inscrits à trois cours au moins dans la Faculté des Lettres.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} novembre 1888.

Eugène Ritter (pour le secrétaire adjoint)
doyen

Séance du 29 Avril 1887

Membres présents

MM Ritter

Fouid

Numbert

Nicols

Olthamara

Rod

Vaucher

Stroehlin

Le prix Amiel sera décerné au Mémoire intitulé : le Scepticisme de Montaigne - auteur M^r Frank Duperrut M^r Numbert a voulu se charger du rapport La séance solennelle aura lieu le Mercredi 11 Mai à 5^h
M^r Bracaloff demande à la Faculté comment pour la préparation de la licence es Sciences Sociales il pourra suppléer à l'absence des cours de philosophie & d'histoire et d'archéologie. Pleins pouvoirs pour régler cette affaire sont donnés à M^r le doyen
A propos de la prochaine révision du règlement universitaire, M^r Ritter expose que quand la chaire d'histoire de la langue française créée à notre Université, il ne demandait pas que son cours figurât dans le programme de l'examen oral de la licence es lettres. Cet enseignement nouveau n'avait pas encore de racines La philologie française n'avait pas encore de chaires en France même et les programmes d'examen de la licence française n'avaient rien sur ce rapport à ce champ d'études - après quatorze ans écoulés les circonstances se trouvent changées L'enseignement de l'histoire de la langue française ne pas periclité dans notre Université il s'est affermi au contraire En France il a été créé dans ces deux dernières années plusieurs chaires d'histoire de la langue française dans les Facultés des Lettres (Paris - Montpellier - Lyon - Toulouse) Le programme de la licence es lettres française demande maintenant aux candidats l'interprétation d'anciens textes français (Chanson de Roland - La Chanson de Jouvivet) - M^r Ritter demande donc que la Faculté examine s'il n'y a pas lieu de faire à la langue française une place dans l'examen oral de la licence es lettres

Eug. Ritter
doyen

Ernest Stroehlin

Séance publique du Mercredi 11 Mai 1887 à 5^h à l'Université.

Présidence de M^r Ritter Doyen

Présents : MM Fouid - Numbert - Olthamara Ritter - Vaucher - Wuarin

Quelques professeurs des autres Facultés et cent cinquante auditeurs environ assistent à la séance.

M^r Ritter lit un discours d'ouverture — M^r Numbert lit le rapport du jury qui conclut à décerner le prix Amiel (fr. 2000) à M^r Frank Duperrut & Laney qui a présenté au concours un travail sur le scepticisme de Montaigne

Eug. Ritter
doyen

Ernest Stroehlin

Séance du Lundi 23 Mai - 1887

Membres présents : MM Ritter - Fouid - Numbert - Kraus - Olthamara - Jaguemoh - Vaucher - Weithemer - Stroehlin
M^r Markoff Bulgare postulant au Doctorat es lettres demande à la Faculté d'admettre comme équivalence à la licence es lettres examens passés et un grade obtenu au Collège de la Propagande à Rome en 1882 - 1884. Vu l'absence de examens sur l'histoire, la littérature française - la littérature allemande il sera attendu à plus amples renseignements
Le programme des cours pour 1887 - 1888 est approuvé tout au moins pour les professeurs présents.

Prix Annuel - M^{re} Stroehlin propose ^{d'ajouter} dans la phrase "le concours est ouvert aux citoyens suisses" ces derniers mots par ceux-ci "aux étrangers". La Faculté sympathique en principe demandera à M^r Rivore de nantir le Senat d'une piece rediger conformement aux regles. Le prochain prix sera decerne en Janvier 1889

Eugène Ritter

doyen

Ernest Stroehlin

Séance du Mardi 31 Mai - 1887

Membres presents : MM Ritter Goud Jacquemot Nicole Oltramare Rod Vaucher Stroehlin

La Faculté decide de proposer au Senat 1^o pour le prix de philosophie (prix Humbert) une Etude historique et critique sur la Monadologie de Leibnitz - 2^o pour le prix d'histoire (prix Ador) un memoire sur un sujet d'histoire dont le choix sera laissee aux concurrents

Une discussion s'engage sur les modifications qui conviendrait d'apporter a la Licence en Lettres

Eugène Ritter

doyen

Ernest Stroehlin

Séance du Lundi 6 Juin 1887

Membres presents : MM Ritter Goud Humbert Jacquemot Nicole Oltramare Rod Vaucher Stroehlin

Pleine pouvoirs sont donnees a Monsieur le Doyen pour s'entendre avec M^r Rivore sur une nouvelle redaction ^{des conditions} du prix Annuel qui en ouvrira l'accès aux étrangers

M^r Goud presente pour la Licence en Lettres le projet suivant : Art 39 - 1 Les épreuves pour obtenir la licence en lettres sont orales et écrites. Les candidats ne sont admis a subir les secondes que si les premières ont été déclarées admissibles - 2 Les épreuves orales sont au nombre de 8 et portent sur les 4 groupes d'études suivants I Lettres anciennes II Lettres modernes - III Histoire IV Philosophie. Le champ d'ices épreuves sur chaque groupe est fixé dans un programme détaillé - 3 Les épreuves écrites sont au nombre de quatre. Les deux premières consistent en une composition en prose française sur un sujet imposé et en une composition latine. Les deux dernières portent sur un groupe d'études fixes au 2^e au choix du candidat - 4 Quand les deux dernières épreuves écrites portent sur le premier groupe elles consistent en une version latine et un thème grec - quand elles portent sur le 2^e groupe elles consistent en un travail sur l'histoire de la langue et de la littérature française et en un travail sur la littérature comparée - quand elles portent sur le 3^e groupe, elles consistent en un travail de critique historique ou de philosophie & l'histoire et un travail sur l'histoire générale - quand elles portent sur le 4^e groupe elles consistent en un travail sur l'histoire & la philosophie et un travail de philosophie théorique - 5 Le diplôme de licence en lettres mentionne après les mots "licence en lettres" le groupe d'études sur lequel ont porté les deux dernières épreuves écrites

La Faculté sur la proposition de MM Humbert et Stroehlin decide d'ajourner après les vacances la suite de la discussion -

Eugène Ritter

doyen

Séance du Lundi 13 Juin 1887

Ernest Stroehlin

Membres Presents : MM Ritter Humbert Jacquemot Nicole Oltramare Vaucher Wertheimer Stroehlin

M^r Willemann Genevois est autorisé a se presenter pour l'examen de la licence en sciences sociales puisqu'il ne sort pas de la section classique du Gymnase. Différents cours suivis a l'Université de Kiel et deux ans de séjour a notre Faculté des Lettres suppleant a cette lacune

M^r Vaca aura obtenu en 1886 un certificat pour examens subis au Gymnase de Naples et admis a suivre les cours a la Faculté de Lettres et a postuler le grade de licencié en sciences sociales

Nomination d'un delegue pour la commission chargée de donner son avis sur les cours & professeurs extraordinaires pendant l'année 1887-1888 - La Faculté après discussion se range a la proposition de M^r Nicole ainsi conçue "La Faculté de mande qu'il soit fait un seul cours extraordinaire sur les sciences sociales pendant l'année 1887-1888 - La Faculté choisit pour son delegue M^r le Professeur Humbert

Eugène Ritter

doyen

Ernest Stroehlin

1887

Question Hespéro : On lui accorde le droit de se présenter à l'examen annuel, quel a été le
sur la matière, de l'examen oral de la Licence 2. Science sociale, l'un même
que la date de ce examen remonte à plus de 2 ans, pour postuler le grade
en question par les seuls examens écrits.

Question Baccalot-Horning: Il demandait à être dispensé de l'examen sur les 10 heures de cours qu'il avait été admis, par transaction, à suivre pendant l'année '86. La Faculté et unanime et reconnaître que les conditions posées par le Bureau n'acceptes, par ce jeune gen, doivent être maintenues.

Louis Jagneux par inter

N.B. Cette décade n'est pas datée, mais la lettre à J. E. Mgr le Cardinal
Limesini fut écrite le 16 juillet 1884, la décade est donc bien dans les premiers jours
du mois de juin ou dans les premiers jours de juillet.

Seance du Samedi 3 Septembre 1887 -

Lecture est donnée par Monsieur le Doyen d'une lettre écrite par lui à Mgr le cardinal Simoni au sujet du Doctorat
 Lettres genevois postulé par M^r Markoff. Réponse négative de Son Eminence. La Faculté décide de refuser à M^r Markoff
 fins & se demande puis peut ne postuler pas d' titres suffisants et ne peut présenter qui le méritent. Du baccalauriat non ce
 la licence

Lettre du département de l'instruction publique qui consulte la Faculté des Lettres sur la convenance de séparer l'enseignement de la diction, & le cours de littérature comparée, d'improvisation et de diction.
La Faculté des Lettres rappelle que l'enseignement de la diction, depuis la mort de Mr Marc-Monnier, ne plus être uni à la littérature comparée et que le Loi le rattache au cours de la littérature française.
La Faculté des Lettres a été unanime à penser que la diction ne doit pas former une branche isolée d'enseignement confiée à un professeur spécial. Elle est unanime à demander que l'enseignement de la diction soit uni à celui de la littérature française.

Eugène Ritter

Доучен

Jeune du Samedi 3 Oct 1882 -

Ernest Strachlin

La table des jours et heures des examens fut commencée le Samedi 15 Octobre est arrêtée

M^{me} (Cesarine) Vanda Weynarowska est autorisée à se présenter aux examens de la licence en Sciences sociales quand elle aura étudié l'arabe gymnase de Kischineu (Bessarabie), où elle a obtenu son diplôme de maturité, elle a étudié le latin. Elle est renvoyée à cet effet par devant M^h professeur André Olchamare.

Leipzig zu ~~unserer~~ deutschen Familie am 1. Hamburg, Bod. u. Olthamer

доку

Ernest Strachlin

Seance du 2 Fevrier 1888

Membres presents : MM Ritter - Gourd. Nicole. Oltramare - Rod. Vaucher. Wertheimer.

La Faculté discute la question de la Licence es Lettres. M^r Gourd avait soumis a la Faculté dans la seance du 6 Juin 1887
projet de reglement. M^r Rod l'a soumis un autre dont voici le teneur.

Licence es lettres

Art 43 Il y a quatre ordres de licence es lettres : licence es lettres anciennes, licence es lettres modernes - licence es sciences historiques. licence es sciences philosophiques

Art 44 Sont admis a postuler la licence es lettres :

1^o Les étudiants immatriculés depuis trois années au moins dans la Faculté de Lettres auront obtenu le grade de bachelier es lettres de Genève et auront subi des examens de fin d'année sur les cours suivants : Littérature latine - littérature grecque - littérature française - littérature comparée - histoire de la philosophie et histoire générale

2^o Les personnes qui par des certificats ou des Diplômes justifient d'études équivalentes. Le Bureau sur le préavis de la Faculté statue sur l'équivalence

Art 45 Les examens de licence consistent en épreuves écrites et en épreuves orales dont les unes sont communes les autres spéciales a chaque ordre.

Épreuves communes. Les épreuves communes sont 1^o A l'examen écrit une composition sur un sujet de philosophie ou de littérature moderne et une composition latine sur un sujet de littérature grecque ou latine. 2^o A l'examen oral l'explication d'un auteur grec, d'un auteur latin et d'un auteur moderne.

Les épreuves spéciales a chaque ordre de licence sont les suivantes

Licence es lettres anciennes

Épreuves écrites : 1^o Un thème grec, fait sans aide secours ni des dictionnaires sans grammaire. 2^o une composition sur une question de grammaire latine ou grecque. 3^o facultativement une composition de vers latins

Épreuves orales : des interrogations sur l'histoire des trois littératures grecque, latine et française et sur la linguistique. Le candidat doit en outre prouver qu'il comprend couramment un ouvrage de critique littéraire écrit en allemand, en anglais ou en italien

Licence es lettres modernes

Épreuves écrites 1^o Un thème allemand ou anglais fait sans dictionnaire. 2^o une version allemande, anglaise ou italienne sans dictionnaire

Épreuves orales 1^o Explication d'un auteur allemand, anglais ou italien avec interrogation sur l'histoire de la littérature allemande anglaise ou italienne et sur l'histoire de la langue française. 2^o Traduction instantanée d'un texte français, allemand, anglais ou italien. 3^o épreuve sur une seconde langue vivante (lecture et traduction).

Licence es sciences historiques

Épreuves écrites 1^o une composition d'histoire grecque ou romaine. 2^o une composition d'histoire du moyen âge ou d'histoire moderne

Épreuves orales : Des interrogations sur l'histoire ancienne, sur l'histoire du moyen âge, sur l'histoire moderne, sur l'histoire religieuse

Licence es sciences philosophiques

Épreuves écrites - une composition sur une question de philosophie. 2^o une composition sur une question d'histoire de la philosophie.

Épreuves orales - des interrogations sur la philosophie et sur l'histoire de la philosophie

Pour chacun des ordres de licence le candidat doit en outre prouver qu'il comprend un ouvrage facile, rentrant dans sa spécialité écrit en allemand, en anglais ou en italien

La Faculté par 4 voix contre 3 a décidé de passer au second débat sur le projet de M^r Rod

La Faculté a décidé de donner au Bureau un préavis favorable a la demande de M^r Auguste Boncompagni au titre de sa soumission a la Faculté de Lettres en vue du baccalauréat dont il se prépare a passer l'examen

Eugène Ritter
doyen

Emile Schœbling

Seance du Lundi 13 Fevrier 1888

Membres presents: MM Ritter - Goud. Nicole. Oltramare - Rod - Vaucher. Werthermer. Stroehlin

La Faculté adopte pour la Licence es Lettres le projet suivant qui sera soumis au Senat en son nom

Art 43 - Les épreuves exigées pour obtenir le grade de la Licence es Lettres consistent en trois examens successifs. Aucun des trois ne peut être secondé.

Sont admis à se présenter au premier examen: 1° les étudiants immatriculés depuis deux semestres au moins dans la Faculté de Lettres et qui ont obtenu le grade de bachelier es lettres à Genève. 2° les personnes qui par des certificats ou des diplômes justifient des études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis à la Faculté statue sur l'équivalence.

Sont admis à se présenter au deuxième examen les étudiants immatriculés depuis quatre semestres au moins dans la Faculté de Lettres et dont le premier examen a été admis.

Sont admis à se présenter au troisième examen les étudiants dont le deuxième examen a été admis.

Le Bureau, sur le préavis à la Faculté, peut dispenser, totalement ou partiellement, des deux premiers examens, les candidats qui, par des certificats ou des diplômes, justifient des études équivalentes.

Art 44 - Les deux premiers examens sont oraux.

Le premier port sur les matières suivantes: interprétation d'auteurs latins et d'auteurs grecs - littérature grecque et littérature latine - littérature française - littérature comparée - histoire de la philosophie - histoire générale.

Le deuxième port sur les matières suivantes: interprétation d'auteurs latins et d'auteurs grecs - littérature française et littérature comparée - histoire de la philosophie - histoire générale.

Le troisième examen comprend une partie écrite et une partie orale. En outre il consiste en épreuves communes et en épreuves spéciales à l'ordre d'études choisies par le candidat.

Les épreuves communes sont: 1° l'examen écrit: une composition de prose française et une composition de prose latine - 2° l'examen oral: l'explication d'un auteur grec ou latin, d'un auteur français et d'un auteur allemand.

Les épreuves spéciales à l'ordre de lettres classiques sont: l'examen écrit un thème grec et une version latine avec commentaire. 2° l'examen oral l'interprétation d'un auteur grec, d'un auteur latin et une question de littérature latine ou grecque.

Les épreuves spéciales à l'ordre des lettres modernes sont: 1° l'examen écrit (sans dictionnaire) un thème allemand et une version anglaise ou italienne - 2° l'examen oral une question sur l'histoire de la littérature ou de la langue française, une question sur l'histoire de la littérature comparée et une question de linguistique.

Les épreuves spéciales à l'ordre des sciences historiques sont: 1° l'examen écrit une composition sur l'histoire générale et une question de critique historique. 2° l'examen oral l'interprétation d'un texte historique, une question d'histoire générale et une question d'histoire de religions.

Les épreuves spéciales à l'ordre des sciences philosophiques sont: 1° l'examen écrit une composition de philosophie et une composition sur l'histoire de la philosophie - 2° l'examen oral une question de philosophie et une question sur l'histoire de la philosophie.

Lorsqu'une seule question devra être posée sur plusieurs branches le sort décide laquelle.

Le champ de toutes les épreuves est fixé dans un programme détaillé.

Le diplôme mentionne après le mot de licence les lettres d'ordre d'études sur lequel ont porté les épreuves spéciales.

Art 47 - Suppression du dernier paragraphe de la page 24 - 2° dans une épreuve par écrit faite à huis clos.

La Faculté avertit le Département du nouveau corps de bibliothèque, rendus nécessaires par l'accroissement du nombre de livres et notamment par le don de Mme Jousserandot.

Eugène Ritter

doyen

Gustave Stroehlin

P.S. - M^r Ritter rapporte qu'il a déposé chez MM Ernest Pichet et C^{ie} au crédit d'un compte qui a fait ouvrir à la Faculté de Lettres une somme de fr. 112.50 provenant des redevances perçues et l'article 29 du règlement.

La Faculté arrête que la dissertation demandée à M^r Teller s'écrit en langue française - approuve les sujets proposés par M^r Teller : une étude sur Wertheim et décide que cette dissertation, avant d'être envoyée à l'impression, devra être communiquée et soumise à la Faculté, afin que celle-ci examine s'il y a lieu d'accorder à M^r Teller l'autorisation d'imprimer

Eugène Ritter
doyen

Séance du Mercredi 23 Février 1888

Présents : MM Ritter, Goud, Humbert, Jacquemot, Nicole, Oltramare, Vaucher, Wertheimer

La Faculté arrête l'ordre du semestre d'été

La Faculté arrête de demander à la commission des fonds universitaires la somme nécessaire pour la publication des discours prononcés dans la salle de l'École à l'inauguration du buste de son ancien Doyen, M^r Marc Monnier

Eugène Ritter
doyen

Le secrétaire
Ernest Stroehlin

Séance du Lundi 5 Mars 88

Présents : MM Ritter, Goud, Humbert, Jacquemot, Vaucher

Il est donné lecture d'une lettre de M^r le Conseiller Gavaud lequel, aux termes de l'article 182 de la Loi et d'accord avec le Conseil d'Etat, demande à la Faculté de Lettres un préavis écrit sur cette question : Est-il opportun de transformer l'enseignement actuel ordinaire de la Sociologie, donné dans la Faculté de Lettres, en une chaire ordinaire ? - A l'unanimité les membres présents se prononcent pour que la question est trop importante pour être traitée convenablement dans une séance à laquelle n'assistent pas la moitié des professeurs de la Faculté. La Faculté s'ajourne à Mercredi prochain 7 Mars à 5 h

Eugène Ritter
doyen

Le secrétaire
Ernest Stroehlin

Séance du Mercredi 7 Mars 88

Membres présents MM Ritter, Goud, Humbert, Jacquemot, Krauss, Nicole, Oltramare, Rod, Vaucher, Wertheimer

La Faculté, après délibération, repousse par 6 voix contre 2 la proposition de donner un préavis favorable à la transformation de l'enseignement extraordinaire de la Sociologie, donné dans la Faculté de Lettres, en une chaire ordinaire et elle adopte la formule suivante : La Faculté tout en reconnaissant qu'il est bon que la sociologie occupe une place à l'Université n'estimant pas qu'il y ait de raison suffisante pour transformer en chaire ordinaire l'enseignement actuel qui répond aux besoins des étudiants

Eugène Ritter
doyen

Le secrétaire
Ernest Stroehlin

Séance du Mercredi 21 Mars 1888

Membres présents :

MM Ritter, Jacquemot, Oltramare, Vaucher, Wertheimer

Lecture de M^r August Bonpuech demandant d'être exempté de l'examen oral du baccalauréat de Lettres des branches indiquées sous les nos 7 et 8 dans l'article 33 (anciennement 34) du Règlement "Introduction aux Sciences Physiques et Naturelles" et Mathématiques Élémentaires. La question a été soumise à M^r Gabriel Oltramare, Doyen de la Faculté des Sciences et il a jugé qu'il était certifié de donner à M^r Bonpuech, qui a suivi les cours à notre École industrielle, soit qu'il valent pour les mathématiques et les sciences physiques et naturelles au certificat parallèle du gymnase. La Faculté a donc au bureau un préavis favorable à la demande de M^r Bonpuech.

La Faculté arrête qu'une souscription sera ouverte parmi les professeurs à l'Université pour couvrir le frais de l'impression des discours prononcés à l'inauguration du buste de M^r Marc Monnier

La Faculté adopte la rédaction suivante pour l'antépénultième paragraphe de l'article 44 du Règlement : Lorsqu'une seule question devra porter sur deux ou plusieurs branches de l'étude le jury décidera

La Faculté adopte pour la licence es sciences sociales la rédaction des articles 45 et 46 en ces termes

Art 45 Les épreuves exigées pour obtenir le grade de licencié es sciences sociales consistent en deux examens successifs. Aucun des deux ne peut être secondé. Sont admis à se présenter au premier examen les étudiants immatriculés depuis quatre semestres au moins dans la Faculté des Lettres et dont le premier examen a été admis.

Art 46. Le premier examen est oral - il porte sur les matières suivantes : Philologie - archéologie - Histoire générale - Économie politique (1^{re} partie) - Histoire de la civilisation (1^{re} partie) - Histoire de religions (1^{re} partie) - Histoire de la philosophie.

Le deuxième examen comprend une partie orale et une partie écrite. Les candidats ne sont autorisés à subir le examen écrit (ou le examen oral) qu'après avoir été déclaré admissible. La partie orale porte sur les matières suivantes : Économie politique (2^{me} partie) - Histoire de la civilisation (2^{me} partie) - Histoire de religions (2^{me} partie) - Introduction à l'étude des sciences historiques - Législation constitutionnelle - Législation comparée - Sociologie ou systèmes sociaux. Le examen écrit porte sur l'histoire générale - 2^o Histoire de la civilisation et l'introduction à l'étude des sciences historiques - 3^o Économie politique. 4^o La législation constitutionnelle - 5^o La législation comparée et l'étude des systèmes sociaux.

Eugène Ritter
doyen.

Le secrétaire
E. mesz Stroehlin

Séance du Lundi 30 Avril 88

Membres présents : MM Ritter, Jourd Humbert - Krauss - Nicole - André Oltramare Rod. P Vaucher
Weikheimer. Stroehlin

M. Krauss demande à faire chez lui un privatissimum pour l'étude de la grammaire du haut et moyen allemand et s'adresse au département. La Faculté approuve sous réserve de l'approbation du département.

Le titre de M. Hodler permet le titre de concours Didage et Calame pour obtenir l'autorisation de donner un cours sur l'histoire de la peinture en qualité de privat docteur. La Faculté décide de donner un avis favorable lorsque le candidat aura soutenu devant elle la dissertation exigée par le loi.

M. le Doyen fait une communication relative aux locaux universitaires. Le Gymnase abandonne trois salles pour la Faculté des sciences et de droit. Le droit abandonne les sciences Nos 32 et 33. La Faculté des Lettres ayant besoin d'un local qui puisse lui servir de bibliothèque, émettra le vœu qu'il lui soit accordé le grand amphithéâtre.

Une conversation s'engage sur la licence es lettres à propos de la mise au net des épreuves. Il est décidé que pour la licence es lettres modernes le candidat pourra opter entre le grec et le latin, qui pour la partie orales de licence sera supprimée. L'interprétation des auteurs français, pour la licence historique l'interprétation d'un texte historique. L'interprétation des auteurs français sera remplacée pour la licence es lettres modernes par l'interprétation d'un texte vieux-français.

Il est décidé pour la licence es sciences sociales que le examen oral l'histoire et la philosophie sera demandé pour la première et la deuxième partie, qu'il sera dit pour le examen écrit "Sociologie ou systèmes sociaux".

Le titre de M. le professeur Bridel demandant à être dispensé pour l'année prochaine 1888-89 dans la Faculté des Lettres de cours d'une heure par semaine sur la législation comparée pour son anéantissement de nomination en faveur d'étudiants en sciences sociales : ceux-ci étaient appelés à suivre le cours de deux heures par semaine qu'il donne sur le même sujet à la Faculté de Droit. On annonce la prochaine séance.

Le résultat du concours ouvert pour le prix Stolipine ayant donné des résultats une somme de fr 800. M. de Stolipine a non seulement abandonné cette somme à l'Université mais il y a ajouté deux cents francs pour un nouveau prix de fr 1000 (sciences politiques) soit offert sur notre prochain programme un concours ouvert aux étudiants de notre Université. La Faculté acceptant avec empressement cette offre généreuse et choisissant pour question : Mettler-Dupan et la Révolution française.

Eugène Ritter
doyen.

Le secrétaire
E. mesz Stroehlin

Seance Du 3 Juin 1888

Membres presents: MM Humbert. Krauss. Nicole. Jaquemot. Oltramare Rod. Vaucher
Wertheimer. Stroehlin

Election du Doyen -

M^r Ritter obtient 7 voix (M^r Humbert 1 - M^r Vaucher 1 -) sur 9 votants -

M^r Ritter est élu Doyen de la Faculté des Lettres

Election du Secrétaire: M^r Stroehlin qui avait decliné une reelection en raison de ses trop nombreuses absences, ayant obtenu 4 voix sur 9 votants accepte sur de nouvelles instances de ses collègues de honorer la fonction qui lui est confiée -

M^r Anastasios Jorgaphos D^r Phil & Universiti de Munich et auteur d'une dissertation sur Thucydide demande l'autorisation de faire le semestre prochain en qualité de privat-docent un cours de grec moderne. La Faculté donne un avis favorable.

Eugène Ritter
doyen

Le secrétaire
Eugène Stroehlin

Seance du Mardi 26 Juin 1888

Membres presents: MM Ritter. Krauss. Nicole. Oltramare. Vaucher. Wertheimer Stroehlin

M^r Ritter absent lors de la precedente seance accepte le Decanat

Adoption de l'horaire d'hiver

M^r J-D Casalta, auditeur de la Faculté de Droit, demande a se presenter a la Licence es Sciences-sociales

La requeste est repoussée faute de pieces suffisantes et comme contraire au reglement

Une conversation s'engage sur le baccalaureat es lettres. M^r Oltramare soumet a l'examen de la Faculté un piece qui sera communiqué le lendemain au Senat

Eugène Ritter
doyen

Le secrétaire
Eugène Stroehlin

Seance du Mardi 11 Septembre 1888

Membres presents: MM Ritter. Goud. Humbert. Krauss. Nicole. Oltramare. Vaucher. Wertheimer.

Lettré de Département de l'Instruction publique demandant le pravis de la Faculté sur un projet du Conseil d'Etat pour proposer d'instituer dans la Faculté des Lettres une chaire ordinaire d'histoire ancienne et de paléographie dont le titulaire serait M^r Francis Decrue

Après une longue deliberation, par trois voix contre deux, deux professeurs se étant absentes l'arrête suivant est adopté: La Faculté des lettres, toutes réserves faites des droits du titulaire actuel de la chaire d'histoire, donne un pravis favorable au projet du Conseil d'Etat.

Eugène Ritter
doyen

Le secrétaire
Eugène Stroehlin

Séance du Lundi 1^{er} Octobre 1888

Membres présents : MM Ritter, Humbert, Krauss, Jacquemot, Nicole, Oltramare, P. Vaucher
Stroehlin

M. le Doyen qui a pris connaissance de la thèse de doctorat sur Martin Lefranc présentée par M. Piaget de la Côte aux Fées la trouve de tout point intéressante, soignée, digne de l'impression. MM Humbert et Jacquemot l'examineront encore avant de donner l'autorisation définitive.

M. Ornan Dohian ^{élève} du Séminaire arménien de Tiflis demande à être immatriculé dans la Faculté de Lettres. La réputation peut lui être accordée sur la présentation d'un simple certificat d'études.

M. Hodjefi ayant fait deux semestres à Genève avec un examen méritant l'approbation complète et deux semestres à Leipzig est admis à présenter aux examens pour la Licence Sociale.

M. Sporides étudiant de l'Université d'Athènes (Faculté de Théologie) demande qu'on grad de Licence en Théologie soit reconnu équivalent à celui de Licences Lettres pour pouvoir postuler notre doctorat.

Refusé.

M. Jeneubissois demande à être admis comme privat d'enseignement pour le grec moderne à l'Université de Genève. Refusé faute de titres nécessaires.

Eugène Ritter
doyen

Le secrétaire
Emile Stroehlin

Séance du Vendredi 12 Octobre 1888

Membres présents : MM Ritter, Jacquemot, Nicole, Rod et Vaucher

Appelé à nommer un délégué qui fera partie de la Commission chargée de donner au Conseil d'Etat un avis sur la nomination d'un professeur d'Archéologie, d'Épigraphie et de Pétrographie la Faculté nomme M. Humbert.

MM Humbert, Oltramare et Rod sont désignés pour former le jury auquel seront soumis les travaux présentés au concours pour le prix Amiel.

Eugène Ritter
doyen

Le secrétaire
Emile Stroehlin

Séance du 5 Novembre 1888

Membres présents : MM Ritter - Goud - Krauss - Oltramare - Rod - Vaucher - Stroehlin

L'autorisation d'imprimerie est donnée à M. Piaget. La branche d'examen choisie par lui est l'histoire & la langue française. L'examen et la soutenance auront lieu en séance plénière de la Faculté. Les membres désignés pour l'interrogation sont MM Ritter - Wertheimer - Stroehlin - pour la thèse MM Ritter et Humbert. Ont été envoyés pour le prix Heusch les manuscrits suivants : Les Comédiens italiens et leur théâtre à Paris - Reveries et raison (comédies nouvelles - Pèlerinage (poésie). Le jury est composé de MM Nicole, Seif et Vaucher.

Pour les diverses licences chaque professeur enverra son programme au Doyen avec les modifications qu'il jugera convenables - Le délai fixé est le 30 Nov.

M. Mario Schiffo autorisé à présenter pour la Licence de Lettres modernes - M. Henri Berthoud est dispensé pour l'examen oral du Baccalauréat de Lettres de nos 1. 2. 3.

Eugène Ritter
doyen

Le secrétaire
Emile

Stroehlin

Séance du 12 Décembre 1888

Présents : MM Ritter - Decrue - Goud - Humbert - Krauss - Nicole - Oltramare - Vaucher
M^r le Doyen souhaite la bienvenue à M^r Decrue qui assiste pour la première fois à une de nos séances
M^r le Doyen a représenté la Faculté de Lettres au banquet offert à M^r Charles Secrétan le 2 Dec. à Dancy.
Les examens de doctorat de M^r Arthur Piaget sont fixés 1^o au Mercredi 9 Janvier à 6^h dans la salle du
Senat (réponses orales à des questions sur l'histoire de la langue française) 2^o au Jeudi 10 Janvier à 2^h dans
l'amphithéâtre N^o 41 (soutenance de la thèse)
Sont chargés de revoir les programmes détaillés qui seront présentés par les Professeurs de la Faculté qui sont priés à
la dernière ligne de l'article 43 du règlement : pour la licence en lettres MM Oltramare - Vaucher et Ritter. pour la licence
en sciences sociales MM Goud - Vaucher et Ritter. Il est entendu que ces programmes ne doivent pas dépasser une ligne, s'il
s'agit d'un seul sujet ou d'une page (comme c'est le cas de tels ou tels de nos programmes actuels) et que les commissaires nommés par la Fa-
culté lui soumettront tout d'abord.

Eugène Ritter
Doyen.

Le Secrétaire
Ernest Strieblin

Séance du 21 Dec 1888

Membres présents : MM Ritter - Humbert - Nicole - Vaucher - Strieblin
Lettre de M^r Gaston A. Morcier demandant à être dispensé de l'examen oral du baccalauréat son certificat
d' gymnase sera regardé comme valable jusqu'au mois de Juillet
M^r Scheler et Montchal nous pas prévus Monsieur le Doyen, l'un qui ne donnerait pas son cours, l'autre
qui ne donnerait pas de leçon supplémentaire. Il leur sera adressé une simple observation.
M^r Lejay est autorisé à choisir l'histoire romaine pour champ d'examen du doctorat de l'histoire sur les histo-
riens de l'époque X^{IX} siècle sera lue par MM Oltramare - Vaucher - Strieblin.
Prix Hentsch. Un prix de 200 fr sera accordé à l'auteur d'un nouveau et un journal intime
Un accessit de 150 fr à l'auteur d'une dissertation sur les comédies italiennes
M^r Vaucher est chargé du rapport
Prix d'écrit. Vu la chaire fondamentale deux jurés étrangers à l'université ont été désignés en la personne
de M^r Aug Blondel et Ph. Roget.

Eugène Ritter
Doyen

Le Secrétaire
Ernest Strieblin

Séance du Mercredi 9 Janvier 1889

Membres présents : MM Ritter - Decrue - Goud - Humbert - Japremont - Oltramare - Rod. Vaucher
Strieblin.

M^r Delefontaine est admis à se faire pour la licence en Lettres l'examen écrit d'après l'ancien régime
M^r Lejay est autorisé à imprimer sa thèse de doctorat : Les historiens de César au X^{IX} siècle.
M^r Topolowschek a demandé à la Faculté l'autorisation d'enseigner la langue slave en qualité de
privat-docent. Il lui sera donné comme sance des conditions reproduites
Sont désignés comme jurés pour l'examen de M^r Piaget : MM Dufour - Vernes - Camille Favre
Henri Tegy. Les deux premiers assistants à la séance :
Questions posées : Explication d'un texte de sainte Enlilie - influence du latin
vulgaire sur le français - les déclinaisons dans l'ancien français -
les dialectes français et les patois d'aujourd'hui -

M^r Piaget est autorisé à soutenir sa thèse par 7 voix contre 3 abstentions -

Eugène Ritter

Le secrétaire. Ernest Strœbling

doyen - Séance du Jeudi 10 Janvier 1889 -

Membres présents : MM Ritter Decrue Humbert Jaquemot Krauss Nicole Oltramare Rod
Strœbling

Jurés : MM Dufour Vernes Henri Fazy Camille Faure

Soutenance à la thèse de M^r Piaget sur Martin-Lefranc

Discours d'ouverture de M^r Ritter

Piènnement par la discussion : MM Ed Humbert Dufour Vernes, H Fazy, C Faure, Decrue Ritter

M^r Piaget qui obtient pour sa thèse 5.20 pour sa soutenance 2.40 moyenne 8.10 sur 12
est proclamé Docteur es-Lettres

Eugène Ritter

Le secrétaire

Ernest Strœbling

doyen

Séance du 18 Janvier 1889

Membres présents : MM Ritter Humbert Jaquemot Nicole Oltramare Rod Vaucher Strœbling

L'autorisation de se présenter pour le Doctorat es-Lettres, demander par M^r Alexandre Nyari ni luresl pas accordé
puisqu'il ne possède ni la licence ni grade équivalent

Pour le concours Hentsch le prix est accordé à M^r Mario Schiff (200 fr) - un accessit de 150 fr à M^r Ami
Briquet

Le jury dans le rapport qu'il présente au sujet du prix Amiel conclut 1^o à accorder le prix de 2000 fr à un Mé-
moire sur les Evolutions & la Critique contemporaine - La critique moraliste - MM Barbey d'Aurevilly et Edmond
Scherer Etude analytique 250 p. portant pour épigraphe "On se lasse de tout excepté de comprendre" -

2^o à accorder au nom de la Faculté des Lettres un prix spécial de 500 fr au mémoire portant pour épigraphe
"Dis ce que tu as vu et pour titre au Collège

La Faculté après discussion adopte sur le 2^e point un amendement supprimant de M^r Jaquemot par 4 voix contre
3 abstentions Elle décide également par 4 voix contre 3 abstentions le prix de 2000 fr à M^r Ernest
Tissot

Eugène Ritter

doyen

Le secrétaire

Ernest Strœbling

Séance du 28 Janvier 1889

Membres présents : MM Ritter Decrue Goud Humbert Nicole Rod Vaucher

L'autorisation de se présenter aux examens pour la Licence es-Sciences Sociales n'est pas accordée à M^r
Henri Berthoin puisqu'il postulant n'a subi que la première partie des examens pour le Bac-
calauréat français

La discussion est ouverte sur les rapports de la commission de programmes d'examen.

Pour le programme de baccalauréat le programme de la commission est adopté - Pour celui de la Licence
es-Lettres classiques il en est de même sauf en ce qui concerne l'usage du dictionnaire latin maintenu pour
l'épreuve de la composition latine - enfin pour celui de la Licence es-Sciences Sociales le programme d'archéologie
est retenu à peu près tel qu'il avait proposé le titulaire Les programmes de MM Bidel Jaquemot
et Krauss absents sont réservés

Eug. Ritter

doyen

Le secrétaire

Ernest Strœbling

Seance du Samedi 16 Fevrier 1889

Membres presents : MM Ritter - Decrue - Goud - Jacquemot - Krauss - Nicole - Oltramare - Rod - Vaucher - Stroebelin - Bridel -

M^r J. A. Custer demande à se présenter à la licence es. lettres. Ajourné faute de renseignements -

Les épreuves de doctorat de M^r Ch. Seitz sont fixées pour le 11 pour la soutenance de thèse au jeudi 14 Mars sont désignées pour le pamen oral M^r Oltramare pour la thèse M^r Jacquemot - Pour les deux épreuves M^r P. Vaucher - Le candidat devra se préparer à répondre sur une question désignée d'avance par le jury et sera interrogé séance tenante sur le champ choisi par lui La durée de l'examen est fixée à 1 h 1/2 au maximum - Sont approuvés les programmes de MM Bridel (introduction à la législation comparée - cours commun aux étudiants en lettres et en droit) - Jacquemot - Krauss (avec désignation d'auteurs pour le Moyen Age)

Eugène Ritter
doyen

Le secrétaire

Ernest Stroebelin

Seance du Samedi 23 Fevrier 1889

Membres presents : MM Ritter - Decrue - Goud - Oltramare - Rod - P. Vaucher - Wertheimer -

La Faculté apprend avec regrets la mort d'un des membres M Krauss -

M^r Custer qui a été immatriculé comme étudiant dans notre Faculté sur le vu d'un diplôme saint gallois équivalent au certificat de maturité de la section technique de notre gymnase présente des certificats de professeurs anglais établissant qu'il a étudié la langue latine Sur le rapport favorable de M^r Oltramare dont M^r Custer suit le cours d'interprétation d'auteurs latins la Faculté arrête de donner au bureau un préavis favorable à la requête de M^r Custer qui demande que l'ensemble des certificats présentés par lui soit reconnu comme équivalent au certificat de maturité de la section réelle de notre gymnase et qu'il soit ainsi autorisé à postuler la Licence es. Lettres. Lettres modernes. La Faculté arrête l'histoire du semestre d'été -

Eugène Ritter
doyen

Le secrétaire

Ernest Stroebelin

Seance du Mercredi 6 Mars 1889 -

Membres presents : MM Ritter - Decrue - Goud - Humbert - Rod - P. Vaucher - Wertheimer -

Depuis la dernière seance la Faculté a perdu M^r le professeur Krauss - Hommage est rendu à la mémoire de ce professeur savant et d'un aimable collègue - Appelés par le département à donner un préavis sur le remplacement provisoire de M Krauss pendant l'été la Faculté à l'unanimité des membres presents - charge son Doyen d'écarter au Département quelle attache une grande importance à ce que la question du remplacement définitif demeure intacte et que par conséquent aucun des candidats éventuels ne puisse se faire un titre du fait qu'il aurait remplacé M^r Krauss pendant le prochain semestre

M^r Wertheimer offre de faire pendant le semestre d'été un cours d'une heure par semaine d'interprétation de textes allemands - si le Département consent à allouer à Madame Veury Krauss le part du traitement affectant à cet enseignement - On a bien despérer pour faisant appel au dévouement des professeurs ordinaires de la Faculté on réussira à pourvoir dans les mêmes conditions à l'enseignement au remplacement de M^r Krauss dans son cours de littérature allemande pendant le prochain semestre d'été - (M^r Rod a consenti à faire un cours sur la jeunesse de Goethe)

Appelés par son Doyen à délibérer sur le vœu qu'elle pourrait émettre à l'égard de l'article 149 de la Loi en vue d'un élargissement possible du champ attribué à la chaire vacante la Faculté, après une demi-heure de délibération entre ses membres arrête de renvoyer sa décision à une séance ultérieure et charge son Doyen de faire connaître au Département les opinions diverses qui ont été fait jour dans son sein

Eugène Ritter
doyen

Le secrétaire

Ernest Stroebelin

Seance du Lundi 11 Mars -

Membres presents : MM Ritter - Decrue - Nicol - Oltramare - Jacquemot - Vaucher - Stroebelin -

Examen de M^r Seitz pour le Doctorat es lettres -

Question posée par le jury : les sources de l'histoire Romaine - autres questions : les comices - l'Italie sous

L'administration impériale - La Faculté a déclaré ses vœux faits et votés au candidat le chiffré 6 -

Eugène Ritter
doyen

Séance du Jeudi 14 Mars 1889

Le secrétaire
Ernest Stroebelin

Membres présents : MM Ritter - Decurie - Nicole - Olhamare - Jacquemot - Vaucher - Stroebelin - Délégués du Département : MM H Fagz et Ch Morel -

Soutenances de M^{rs} & M^{rs} Charles Serj - Prennent successivement la parole MM Stroebelin - Vaucher - Jacquemot - Olhamare - Decurie - Ritter - Thèse 4 3/4 - Soutenance 5 1/4 -

En conséquence de ces votes M^{rs} Serj est proclamé par la Faculté Docteur en lettres -

Eugène Ritter
doyen

Le secrétaire
Ernest Stroebelin

Séance du Lundi 15 Avril 1889 -

Membres présents : MM Ritter - Humbert - Olhamare - Rod - P Vaucher -

La Faculté donne un avis favorable à la demande de M^{rs} Alfred Barth D^r phil & Universit^é & Marbourg pour solliciter l'autorisation de donner pendant le semestre d'été des cours à privat-docent sur le Vie et les Œuvres de Schiller et l'interprétation de Don Carlos. Après une délibération sur le vœu émis et les conclusions du Département & l'Instruction publique et occasion à la vacance de la chaire de M^{rs} professeur Krauss la Faculté ajourne sa décision à une prochaine séance pour se réunir pour le Samedi 27 Avril -

Eugène Ritter
doyen

Séance du Samedi 27 Avril 1889

Le secrétaire
Ernest Stroebelin

Membres présents : MM Decurie - Goud - Jacquemot - Olhamare - Rod - Vaucher - Wertheimer - Stroebelin -

Lechur est donné à deux professeurs pour le remplacement de la chaire occupée par M^{rs} Krauss redye, l'un par M^{rs} Ritter l'autre par M^{rs} P Vaucher. Après une discussion à laquelle prennent part tous les membres présents le professeur de M^{rs} Ritter est repoussé par 5 voix contre 3. Un nouveau projet de M^{rs} Jacquemot est alors conçu. La Faculté demande le maintien de la chaire de langue et littérature allemandes. Les DD^s sont tenus de parler et de pouvoir enseigner l'anglais - est adopté par 5 voix contre 3 - M^{rs} Vaucher retire son projet - M^{rs} Humbert propose de donner par écrit son adhésion au projet de M^{rs} Vaucher -

Eugène Ritter
doyen

Le secrétaire
Ernest Stroebelin

Séance du Lundi 6 Mai 1889

Membres présents : MM Decurie Ritter - Humbert - Rod - P Vaucher - Stroebelin

Lehrer Scherer qui desire se présenter pour le Doctorat en Lettres et demande à être dispensé soit de l'examen de maturité soit du premier examen & licence, puisqu'il a subi le premier examen de second - Lehrs. Accorde sur la présentation du D^r certificat.

M^{rs} Wertheimer consent à diriger à la place de M^{rs} Krauss les exercices d'allemand pour le baccalauréat - Il sera assisté d'un juré -

Les programmes universitaires pour l'année 1889 - 1890 sont adoptés -

Prix universitaires - Il en sera pour le prix Heintsch comme d'habitude - Le choix du sujet pour le prix H^{rs} (1000 fr) sera cette fois encore laissé aux concurrents - Pour le prix Humbert (2000 fr) sont proposés et adoptés les conséquences du Déterminisme - Le prix Amiel (2000 fr) philosophie ou histoire & la philosophie ou littérature de concurrents - sera décerné

le 11 Mai 1891 - Une proposition de M^{rs} P. Vaucher relative au prix et consistant à ajouter à l'article 3 après le mot manuscrit (manuscrit) sera publié - il y aura pour le rapport du jury qui a décerné le prix - n'est pas adopté

Eugène Ritter
doyen

Le secrétaire
Ernest Stroebelin

Séance du Mercredi 19 Juin 1889

Membres présents : MM Ritter. Decrue. Nicole. Oltramare. Vaucher. Wertheimer. Stroebelin

Le prix Amiel sur le vote du Senat sera décerné en même temps que les autres prix universitaires
M^r Sporides qui a déjà fait à notre université trois semestres demande et obtient dispensa sur certificats de l'Université d'Athènes des examens en latin l'histoire de la philosophie l'histoire générale. La Faculté décide qu'il subira les examens au mois de Mars et maintenant l'interprétation des auteurs latins. M^r Sporides sera interrogé en outre sur la littérature française et la littérature comparée
M^r Mario Schiff lauréat du prix Nentoch demande à se présenter pour le premier examen de la Licence es Lettres et a été exempté d'un semestre qu'il a fait en réalité comme assis dans. Accordé
M^r J. Berger demande pour le baccalauréal es lettres à substituer une composition allemande à la composition française. Refusé
MM Alf. Mercier. Chalmers. F. Villetle demandent à subir suivant l'ancien mode le premier examen pour la Licence es Lettres. Accordé

La rébell pour les examens est adoptée

Eugène Ritter
doyen

Le secrétaire
Ernest Stroebelin

Séance du Vendredi 6 Sept 1889

Membres présents : MM Ritter. Decrue. Humbert. Jaquemot. Vaucher

M^r Flachy publiciste - desirant se présenter aux épreuves du doctorat demande à la Faculté de l'admettre aux examens malgré quelques irrégularités de son état civil. MM Vaucher et Humbert proposent qu'il se mette en règle auparavant. Adopté.

M^r Muller de Naefels demande à la Faculté de l'admettre à l'immatriculation sur la vu de ses diplômes schwyzois. Accordé

La Faculté discute la demande du département de désigner un membre chargé de la représenter dans la commission réunie pour la nomination d'un professeur de langues et littératures germaniques. Après quelques réserves formulées sur le fait que la liste des candidats ne pas été communiquée à la Faculté et que le titre de la chaire a été modifié la Faculté après 4 tours de scrutin désigne pour son délégué M^r Vaucher

Eugène Ritter
doyen

Le secrétaire
Ernest Stroebelin

Séance du Lundi 23 Sept 1889

Membres présents : MM Ritter. Nicole. Vaucher.

La Faculté des Lettres donne au Bureau un avis favorable à la demande de M^m Gertrude Karnstaedt pour obtenir son immatriculation et qui a obtenu de l'École Normale de Droyssig un certificat d'aptitude pour la fonction d'attachée dans les écoles supérieures de jeunes filles. La Faculté arrête l'horaire d'hiver et la rébell des examens

Eugène Ritter
doyen

Le secrétaire
Ernest Stroebelin

Séance du 19 Novembre 1889

Membres présents : MM Vaucher. Decrue. Stroebelin.

Bibliothèque. Des crédits sont votés pour achat de livres sur la demande écrite ou orale de professeurs intéressés

Le secrétaire

Ernest Stroebelin

Séance du 23 Novembre 1889

Membres présents : Messieurs Ritter - Decrue - Bouvier - Jaquemot - Oltramare - Rod - Vaucher - Strœbling -
Concours Hentsch. On a présenté trois travaux dont les auteurs rentrent dans les conditions du concours. Sont nommés membres
du jury : MM B Bouvier - Decrue - Oltramare

La Faculté des Lettres vote une allocation de 200 fr. pour l'érection d'un buste d'Alb. Richard — Le secrétaire
Emest Strœbling

Séance du 13 Décembre 1889

Membres présents : MM Ritter - B Bouvier - Goud - Jaquemot - Oltramare - Rod - Vaucher - Westheimer - Decrue -
Prix Hentsch. La Faculté adopte les propositions du jury. Le prix de 300 fr. est partagé entre : MM Plan, auteur d'un recueil
de vers et J. Binder, auteur d'une étude sur Maximilien Rognier.

M. H. Golay, Vaudais, maître au collège de Payerne, candidat au doctorat demande à être immatriculé dans la Faculté des Lettres sur
un des brevets primaires de Vienne. Il est passé à l'ordre du jour.

Séminaires. M. Bouvier expose de quelle façon il a organisé une conférence pratique de littérature allemande pour y préparer les can-
dats à la licence. M. Jaquemot trouve cette organisation excellente mais estime qu'il convient de laisser à chaque professeur le droit
de faire ou non & même. M. Vaucher craint que ces exercices préparatoires à la licence n'absorbent l'enseignement supérieur. M. Rodin
sur l'urgence de cette institution et propose la nomination d'une commission pour étudier la question. M. Oltramare dit que les professeurs
préparent des conférences de ce genre. On se fâche peut-être d'indiquer mais qu'il convient de ne pas emprunter sur la liberté de professorat. M. Decrue
approuve la proposition de faire rapporter sur la question par une commission. M. Westheimer propose d'en tenir la question et de se tenir au
la proposition de nommer une commission est acceptée par trois contre 3. La commission se compose de MM Vaucher Rod et Bouvier

Le secrétaire
Emest Strœbling

Séance du 11 Janvier 1890

Membres présents : MM Ritter - Decrue - Jaquemot - Nicole - Oltramare - Vaucher - Westheimer - Wharri - Strœbling
Un dernier hommage est rendu par Monsieur le Doyen à la mémoire de M. Ed. Humbert, notre aimable, savant et regretté collègue.
Des tractations ont été engagées avec le département de l'Instruction et des Travaux publics pour l'installation au rez de chaussée de la Bibliothèque
de la Faculté des Lettres.

M. Bartschewski demande à être immatriculé dans la Faculté des Lettres. On peut être admis sur des certificats incomplets
Lettres, est donné par Monsieur le Doyen d'une lettre écrite par le chancelier au nom du conseil d'Etat et tendant à réunir éventuellement
les deux enseignements donnés par MM les professeurs Humbert et Rod en une chaire principale.
Après discussion, par six voix contre deux il est décidé, sur la proposition de M. Vaucher, de rédiger ainsi que suit
le préavis de la Faculté. La Faculté des Lettres, convaincue que la réunion projetée de l'enseignement de la littérature
française et de la littérature comparée, porterait soit au dedans soit au dehors une sérieuse atteinte à nos études
littéraires, donne en ce qui concerne un préavis défavorable à la susdite proposition

Le secrétaire
Emest Strœbling

Séance du 21 Février 1890

Membres présents : MM Ritter - Decrue - Jaquemot - Goud - Oltramare - Rod - Vaucher - Strœbling
Monsieur le Doyen annonce que les autorités cantonales et municipales ont décidé de placer dans la salle de Pas-De

le buste d'Albert Richard.

M^r Bedard D^r phil demande à donner un cours & prend docent sur le roman au XIX^e siècle - faire une heure par semaine

Adopté

M^r Paul Seippel. licencié en droit demande à donner un cours hebdomadaire d'une heure sur l'Esthétique ^{La Faculté décide x} ~~Adopté~~ le renvoi au département

M^r André Bonduillon demande à donner sur les styles artistiques dans l'antiquité un cours qui comprendrait deux heures par semaine

Adopté

M^m Jantowski et Doboff obtiennent à rejurer à la fin du premier semestre leur examen de licence en sciences sociales

M^r Hauser obtient à passer & l'ouverture du semestre de son premier examen pour la licence en lettres

M^r Debaige est immatriculé dans la Faculté de lettres.

M^r Samuel Cornu licencié en lettres & l'Académie de Lausanne demande à passer les examens de doctorat son sujet & thème: La Bible de Beaug. Son sujet d'éducation n'est pas admis par la Faculté

La Faculté est consultée par le Département 1^o sur le projet de joindre au cours d'histoire de la langue française un cours d'introduction à l'étude des langues romanes - 2^o sur le projet de créer une chaire extraordinaire d'histoire de Genève - 3^o sur le projet de créer un enseignement de la géographie dans la Faculté de lettres - 4^o sur le projet de convertir en un enseignement ordinaire l'enseignement extraordinaire de sociologie donné par M^r Whazin - A été proposé de renvoyer à une commission l'étude de ces questions cette proposition est repoussée - Après délibération la Faculté arrête de donner un préavis favorable sur le projet de joindre au cours d'histoire de la langue française un cours d'introduction à l'étude des langues romanes. Les autres objets sont ajournés

Le secrétaire
Ernest Stroehlin

Séance du 26 Février 1890

Membres présents: M^m Ritter - Decour - Jacquemot - Goud - Nicole - Oltramare - Rod - Vaucher - Wertheimer - Whazin
Stroehlin

La Faculté est appelée à donner son avis sur la création d'un cours sur l'histoire de Genève qui serait confié à un professeur extraordinaire. Ce cours alternerait avec celui de systèmes sociaux. M^r Vaucher propose l'adjonction suivant la Faculté considérant par le conseil d'Etat et le grand conseil (dans sa séance du 22 Nov). on a déjà tranché la question de refuser de donner un préavis qui ne pourrait avoir d'importance au cas où la proposition de M^r Vaucher est repoussée par 7 voix contre 3 - Un préavis favorable à la proposition du conseil d'Etat est donné par 8 voix contre 3.

La Faculté donne un préavis favorable à la nomination comme professeur extraordinaire de pédagogie de M^r Duproux qui donne depuis plusieurs années avec succès le même cours en qualité de privat-docent.

La Faculté se prononce en faveur de la conversion en un enseignement ordinaire du cours extraordinaire de sociologie confié depuis plusieurs années à M^r Whazin - avec cette rédaction proposée par M^r Vaucher "La Faculté de lettres tenant compte des changements apportés au programme et de succès toujours plus marqués de M^r Whazin (5 voix contre 5 qui se prononcent pour l'adoption pure et simple)

Adopté par la voie prépondérante & Monsieur le Doyen

M^r Vaucher est remplacé dans la commission de seminaires par M^r Jacquemot -

Le secrétaire
Ernest Stroehlin

Séance du samedi 12 avril 1890

Présents: M^m Ritter, Oltramare et Vaucher

Le Département demande à la Faculté de déléguer un de ses membres pour la représenter dans la commission chargée de donner un préavis sur la nomination d'un professeur extraordinaire d'histoire de Genève. La Faculté désigne M^r Stroehlin, qui sera au besoin remplacé par M^r Vaucher.

Il est arrêté que les examens de M^r Hauser, candidat à la licence, auront lieu mercredi 16 avril à 4 1/2 heures.

M^r Welki est exempté, pour le premier examen de la licence en Lettres des branches

dozen

dozen

M. Girard proposa comme nouveau sujet à thèse, auquel la Faculté ne fait aucune objection la Lectures de Racine.

M. de Stolpne offre à la Faculté de Lettres un prix de 750 fr. dont le programme sera emprunté à la Sociologie. M. Japumeau est chargé de dresser une liste de sujets qui seront présentés à l'approbation du Sénat.
M. Marc Schang, bachelier Sciences, pourvu d'un certificat de bonnes études de la troisième classe du Lycée de Poitiers demande pour le Baccalauréat en Lettres et en Philosophie de l'allemand et de la partie orale. La Faculté ne croit pas à l'admission de M. Schang pour la partie Sciences.

M. Pelher D'phil de l'Université de Wüzburg est autorisé à donner le semestre prochain un cours sur Rousseau en qualité de privat-docent.

Élection du Doyen. M. Ritter est élu par 8 voix et un bulletin blanc sur 9 votants.

Élection du Secrétaire. M. Stroehlin qui incline toute réélection reçoit les félicitations de la Faculté pour les services rendus pendant quatre ans. Est nommé M. Decume par 5 voix sur 8 votants.

Est approuvée la table des examens annuels. La Faculté accorde une allocation de 50 fr. comme encouragement pour des recherches littéraires entreprises par les élèves de M. Rod.

Eugène Ritter

Le secrétaire
Léon Strohlin

Séance du 20 septembre 1890.

Présidence de M. Eugène Ritter, Doyen.

Présents: M. Ritter, Vaucher, Wertheimer, Stroehlin, Gourd, Rod, Muarim.

Demande de M. Schneegans, qui sollicite l'autorisation de donner, en qualité de privat-docent, un cours de diction. Il sera proposé au Bureau de lui demander de soutenir devant la Faculté une dissertation manuscrite.

(Il lui sera proposé d'autoriser M. Vacarelsky à ~~présenter~~ présenter au commencement de l'année pour subir les examens annuels que la connaissance insuffisante de la langue française l'a empêché de subir en juillet.)
La Faculté vote l'horaire d'hiver.

pour le secrétaire absent

Eugène Ritter Doyen

Séance du 13 octobre 1890

Présidence de M. Ritter, Doyen.

Présents M. Ritter, Vaucher, Nicke, Bourcier, Duproix, Decume.

M. Max v. Berchem, D'phil., reçoit l'autorisation de donner un cours libre d'archéologie orale et monumentale.

M. Thudicum, chef d'institution, sollicite la qualité de privat-docent d'un cours de Pédagogie théorique destiné à des jeunes Helvètes que le gouvernement fédéral envoie à Genève pour y constituer un séminaire d'études de langue française.
— la Faculté accorde son préavis favorable.

M. Schneepant présente une dissertation manuscrite De l'intonation dans l'art de dire à l'effet d'obtenir la qualité de privat-docent. — la dissertation est soumise à l'examen de M. Ritter et Duproix.

M. le Doyen souhaite la bienvenue à M. B. Bourcier, définitivement attaché à la Faculté comme professeur ordinaire.

On fixe l'horaire des examens écrits des sciences à lettres et à Sciences Sociales, la licence en Lettres modernes et de Baccalauréat.

M. Miltchof demande à subir l'examen de licence sociale dans une session extraordinaire du printemps. — Accordé.

M. Zbinden, lic. en Lettres, demande à la Commission des Fonds universitaires une allocation afin de poursuivre les études en Allemagne. — Préavis favorable accordé.

M. M. Vaucher, Duproix et Decume sont désignés pour constituer le jury de prix Humboldt.

Eugène Ritter Doyen

Le Secrétaire. Charles Decume

Séance du 25 octobre 1890

Présidence de M. Ritter, Doyen.

Membres présents: M. M. Ritter, Vaucher, Ottamiani, Decru, Duproix, Bourier.

La dissertation de M. Schuppert, aspirant aux fonctions de privat docent, est tenue du préavis favorable sur le rapport de M. M. Ritter & Duproix.

M. M. r. Berchem, Schneepont, Tiedemann sont admis comme privat-docenten pour l'année universitaire 1890-1891.

La Faculté des lettres accorde un préavis favorable au projet du département de l'Instruction publique d'autoriser les membres du corps enseignant à suivre les cours d'histoire de Suisse (M. Fazy) et Pédagogie (M. Duproix) avec exemption des droits de finance. Il reste entendu que le choix des jours et heures des cours demeure réservé aux professeurs de la Faculté. Les professeurs intéressés s'en tiendront d'accord.

Eugène Ritter
Doyen.

Le Secrétaire

Francis Decru

Séance du 8 novembre 1890

Présidence de M. Ritter, Doyen.

Présents: M. M. Vaucher, Nicot, Decru, Bourier, Fazy, Ritter.

M. le Doyen a le regret de constater qu'il ne s'est pas présenté d concurrents pour le prix Annal (2000 fr.).

M. Dmitri Teretsov, licencié en Sciences sociales, sollicite le droit de soutenir une thèse pour le doctorat en Lettres. La Faculté le lui refuse, la licence en Sciences sociales n'étant pas équivalente à la licence en Lettres.

Bibliothèque de la Faculté: La Faculté refuse de céder la moitié de la salle, qui lui est réservée pour loger la bibliothèque, à la Faculté de Droit qui demande à y loger la sienne.

La Faculté appuie de sa sympathie unanime la demande présentée par M. Decru, professeur d'archéologie, à la Société académique à l'effet d'obtenir une subvention destinée à la création d'une Collection de Moulages à l'Université.

Eugène Ritter
Doyen.

Le Secrétaire

Francis Decru

Séance du 15 novembre 1890

Présidence de M. Ritter, Doyen.

Présents: M. M. Ritter, Jourd, Vaucher, Ottamiani, Bourier, Rod, Decru.

M. Valéri Mantoff, Bulgare, demande à être admis comme étudiant régulier sur la vu de ses certificats d'études ou on considère de cours suivis dans la section des Sciences sociales. Refusé.

Lix Hentch. Sur l'aveu d'un précédent accompli sous le rectorat de M. P. Vaucher, la Faculté admet au journeux ses manuscrits en latin à la condition que cette faveur ne portera pas préjudice à la situation de l'ouvrage arrivé dans les délais prescrits.

Prix Annuel. La Faculté décide de proroger jusqu'à la rentrée du printemps (8 avril) le terme fixe à la remise des mémoires de concours, le prix devant être décerné le 11 mai.

A l'unanimité la Faculté des Lettres vote un préavis favorable à la nomination de M. Ernest Naville comme professeur honoraire de l'Université (art. 143)

Eugène Ritter
doyen

Le Secrétaire
François Decrue

Séance du mardi 16 décembre 1890

Présidence de M. Ritter, Doyen.

Présents: M. M. Ritter, Vaucher, Ultramar, Bouvier, Duproix, Decrue.

Prix Hentch. Par 5 voix contre une, les conclusions du jury sont adoptées:

Un accessit de f. 120 est accordé à l'auteur d'un recueil de vers intitulé: Rime Sparte (M. P. P. Plan)

Un accessit de f. 100 à l'auteur d'une étude critique des Poésies d'Eug. Raimbert (M. L. Braendli)

Un accessit de f. 80 à l'auteur d'un recueil de strophes et sonnets intitulé D'un Hiver au suivant (H. E. Sechehay)

Un crédit de 200 à 250 f. est ouvert à M. Bouvier pour l'acquisition de quelques livres de la Bibliothèque de feu M. le Prof. Krauss.

Eugène Ritter
doyen

Le Secrétaire
François Decrue

Séance du Mercredi 7 janvier 1891

Présidence de M. Ritter, Doyen.

Présents: M. M. Ritter, Vaucher, Ultramar, Gourd, Rod, Bouvier, Duproix, Decrue.

Thèse de Doctorat de M. Samuel Jomay, licencié en Lettres: les lectures de Racine. Le jury sera composé de M. M. Ultramar, Niole & Rod. Le cas échéant, l'imprimatur ne sera accordée qu'après l'examen oral.

Mlle Elizabeth Josley, demande, sur le vu de deux diplômes (Baccalauréat en Lettres & Mathématiques) de l'Université de Chicago (Chicagensis), Etat d'Illinois (R. P. Illinensis), à être immatriculée dans la Faculté et à subir au bout de deux ans l'examen de Licence en Lettres modernes. Par 3 voix contre 3 (une abstention) la demande est admise, le Doyen ayant départagé les voix au faveur de la requête.

Bibliothèque des Facultés. La Faculté est appelée à désigner un commissaire pour l'installation de la Salle E. Naville. Le commissaire, élu en la personne de M. Vercher, est chargé de déclarer

1° que la Faculté n'aura que peu de livres à céder à la Salle E. Naville.
2° que la Faculté tient à garder une somme annuelle de f. 200 sur l'allocation de l'Etat pour les bibliothèques des Facultés.

Eugène Ritter
doyen

Le Secrétaire
François Decrue